

MANUEL  
DES  
COMPETITIONS  
OFFICIELLES  
DE  
WATER-POLO  
EN  
BELGIQUE

2007 - 2008

## TABLE DES MATIERES

1. Préface	3
2. Championnats de Belgique Water-Polo	4
2.1 Généralités	4
2.2 Catégories d'âge pour la compétition Belge	4
2.3 Composition des Divisions	5
2.3.1 Division I	5
2.3.2 Division II	5
2.3.3 Division III	5
2.3.4 Division IV	6
2.3.5 Juniors	6
2.3.6 Cadets	6
2.3.7 Minimes	7
2.3.8 Benjamins	8
2.3.9 Canetons	8
2.3.10 Dames	8
2.3.11 Equipes « Réserves »	8
2.3.12 Association d'équipes de jeunes	9
2.3.13 Equipes mixtes	9
2.4 Best Of Three	9
2.4.1 Principe	9
2.4.2 Organisation des « Best Of Three »	11
2.4.2.1 Seniors	11
2.4.2.2 Juniors	11
2.5 Inscription au Championnat de Belgique	11
2.5.1 Principes	11
2.5.2 Droits d'inscription	11
2.5.3 Retrait d'inscription	11
2.6 Qualification des joueurs	12
2.6.1 Principes	12
2.6.2 Licences	12
2.6.2.1 Demande de licence	12
2.6.2.2 Transferts et Démissions	12
2.7 Cartes de joueurs	13
2.7.1 Principes	13
2.7.2 Demande	13
2.7.3 Demande en cours de championnat	14
2.7.4 Perte de la carte de joueur	14
2.7.5 Oubli de la carte de joueur	14
2.7.6 Non présentation e la carte de joueur ou de la carte d'identité	14
2.8 Joueurs étrangers	14
2.9 Liste des joueurs	15
2.10 Inscription de plusieurs équipes de « Jeunes » d'un même club dans le Championnat	15
2.11 Conditions techniques	15
2.11.1 Piscines / Champs de jeu	15
2.11.2 Chronométrage	16
2.11.3 Temps de jeu	16
2.12 Organisation des matches	16
2.12.1 Matériel pour le match	16
2.12.2 Les Ballons	17
2.12.3 Les Bonnets	17
2.12.4 Feuilles de matches	17
2.12.5 Bancs des réserves	18
2.12.6 Jury	19
2.12.7 Résultats	19

2.12.8 Classements	20
2.12.9 Journées de match	20
2.12.10 Calendrier des matches	20
2.12.11 Remise des matches	20
2.12.12 Entrées	21
2.12.13 Arbitres	21
2.13 Direction des matches	22
2.13.1 Début des matches	22
2.13.2 Matches publics – Police des matches	22
2.13.3 Forfaits	23
2.13.4 Protocole pour recevoir les arbitres – membre de la Fédération – la presse	23
2.13.4.1 Protocole pour recevoir un arbitre	23
2.13.4.2 Protocole pour recevoir un membre de la Fédération	24
2.13.4.3 Protocole pour recevoir un membre de la Presse	24
2.13.5 Contrôle de l'identité des personnes inscrites sur la feuille de match	24
2.13.6 Aide pour le jury	24
2.13.7 Blessures	25
2.13.8 Publicité	25
3. Coupe de Belgique	25
3.1 Organisation et Dénomination	25
3.2 Calendrier 2007-2008	25
3.3 Inscriptions	26
3.4 Tirage au sort	26
3.5 Forfaits	26
3.6 Règlement particulier	27
3.6.1 Formule handicap	27
3.6.2 Déroulement des rencontres	27
3.6.3 Frais	27
3.6.4 LEN TROPHY	27
3.6.5 Sanction vis-à-vis des équipes et joueurs	27
3.6.6 Disposition réglementaire	27
3.7 Cahier des charges pour l'organisation de la Coupe de Belgique	28
3.7.1 Conditions Techniques	28
3.7.2 V.I.P.	28
3.7.3 Presse	28
3.7.4 Publicité	28
3.7.5 Frais	28
3.7.6 Recettes	28
3.7.7 Remise des médailles et trophées	28
3.7.8 Price-Money	29
4. Super-Coupe	29
5. Sanctions disciplinaires – Plaintes et Réclamations	29
5.1 Sanctions disciplinaires	29
5.2 Plaintes et Réclamations	30
6. Racisme	31
7. Lutte contre le dopage	31
7.1 Généralités	31
7.2 Aide aux sportifs	31
7.3 Procédure des contrôles	31
8. Communications officielles	32
9. Règlements	32
9.1 FRBN	32
9.2 FFBN	32
9.3 VZF	32
10. Annexes	32

## 1. Préface

Ce manuel a pour objectif de vous aider à mieux organiser les matches officiels de water-polo en Belgique.

La Commission Sportive est responsable du contenu de ce manuel et veillera qu'avant chaque saison et en concertation avec les différents comités, les adaptations nécessaires y soient apportées.

La plupart de ces informations peuvent également se retrouver sur les différents sites web des fédérations :

FRBN : <http://www.belswim.be>

FFBN : <http://www.ffbn.be>

VZF: <http://www.zwemfed.be>

Les membres de la Commission Sportive vous souhaitent une saison de water-polo saine, agréable et sportive.

Francis MERCIER

Président de la Commission Sportive Water-Polo

## 2. Championnats de Belgique Water-Polo

### 2.1. Généralités

La FRBN organise chaque année les Championnats de Belgique Water-Polo pour les Seniors, Juniors, Cadets, Minimes, Benjamins, Canetons et Dames pour autant qu'un nombre suffisant de clubs soient inscrits.

La Commission Sportive Water-Polo assure l'organisation de tous les matchs de water-polo officiels et des tournois.

Elle communiquera tous les renseignements nécessaires aux clubs au plus tard deux (2) mois avant le début de la compétition :

- Composition des Divisions ;
- Modalités des compétitions et le projet de calendrier ;
- Les règles en matière de montée et descente de division ;
- Les règlements des « Best of Three » et Tours Finaux.

Le calendrier complet et définitif sera communiqué aux clubs au moins deux (2) semaines avant le début des Championnats.

Les Championnats se déroulent sous les règlements des la FINA et de la LEN.

- FINA : [http://www.fina.org/rules/english/water\\_polo.php](http://www.fina.org/rules/english/water_polo.php)
- LEN : <http://www.lenweb.org/main.php?pag=REGULATIONS>

Voir également:

- FRBN : Chapitre VI : Règlements sportifs Water-Polo
- FRBN : Chapitre VII : Championnat de Belgique de Water-Polo

### 2.2. Catégories d'âge pour la compétition Belge

Les catégories d'âges sont :

- « **Caneton** » : est le joueur de 8 à 11 ans, fille et garçon, pendant l'année où le championnat se termine.
- « **Benjamin** » : est le joueur de 11 à 13 ans pour les garçons et de 11 à 14 pour les filles, pendant l'année où le championnat se termine.
- « **Minime** » : est le joueur de 15 ans pour les garçons, de 16 ans pour les filles, ou plus jeune pendant l'année où le championnat se termine.
- « **Cadet** » : est le joueur de 17 ans pour les garçons, ou plus jeune pendant l'année où le championnat se termine, pas de limite d'âge pour les filles.
- « **Junior** » : est le joueur de 20 ans, ou plus jeune pendant l'année où le championnat se termine.
- « **Senior** » : est le joueur de plus de 20 ans.
- « **Dame** » : est une fille âgée de 12 ans au minimum pendant l'année où le championnat se termine.

**Remarque** : Tout joueur d'une catégorie d'âge peut jouer dans la catégorie supérieure à l'exception des « Canetons » qui ne peuvent jouer qu'en catégorie « Benjamin » maximum.

## 2.3. Composition des Divisions

### 2.3.1. Division I = 10 Equipes

Premier tour : 18 rencontres aller-retour

Pour déterminer le « Titre », deux tours « Best Of Three » comme expliqué plus loin.

Pour déterminer le « Classement » 5 à 10, un tour « Best Of Three » comme expliqué plus loin.

L'équipe classée 10<sup>ième</sup> à l'issue du « Best Of Three » « Classement 5 à 10 » descendra automatiquement en Division II.

Conditions techniques:

- L'obligation pour les équipes de **Division I** de jouer en grande profondeur subsiste. Des dérogations pourront toutefois être accordées aux clubs disposant d'une piscine dont la profondeur **minimale** est de **1m**.
- Pour les "Best Of Three" déterminants le titre, les matchs devront se jouer dans une piscine dont les dimensions sont: **30m x 20m et une profondeur minimale de 1,80m**.
- Pour les "Best Of Three" "**Classements**", les équipes joueront dans leur piscine respective.

### 2.3.2. Division II = 10 Equipes

Championnat normal : 18 rencontres aller-retour

Pour déterminer le « Titre », deux tours « Best Of Three » comme expliqué plus loin.

A l'issue des deux tours « Best Of Three » pour le titre, le 1<sup>ier</sup> monte automatiquement en Division I pour autant que le club n'ait pas d'équipe alignée en Division I.

Si c'est le cas, c'est l'équipe la mieux classée et dont le club n'a pas d'équipe alignée en Division I qui montera en Division I.

Pour déterminer le « Classement » 5 à 10, un tour « Best Of Three » comme expliqué plus loin.

L'équipe classée 10<sup>ième</sup> à l'issue du « Best Of Three » « Classement 5 à 10 » descendra automatiquement en Division III.

Conditions techniques pour le Championnat et les "Best Of Three": Les équipes jouent dans leur piscine respective.

### 2.3.3. Division III = 10 Equipes

Championnat normal : 18 rencontres aller-retour

Pour déterminer le « Titre », deux tours « Best Of Three » comme expliqué plus loin.

A l'issue des deux tours « Best Of Three » pour le titre, le 1<sup>ier</sup> monte automatiquement en Division I pour autant que le club n'ait pas d'équipe alignée en Division II.

Si c'est le cas, c'est l'équipe la mieux classée et dont le club n'a pas d'équipe alignée en Division I qui montera en Division II.

Pour déterminer le « Classement » 5 à 10, un tour « Best Of Three » comme expliqué plus loin.

L'équipe classée 10<sup>ème</sup> à l'issue du « Best Of Three » « Classement 5 à 10 » descendra automatiquement en Division IV.

Conditions techniques pour le Championnat et les "Best Of Three": Les équipes jouent dans leur piscine respective.

## 2.3.4 Division IV = 10 Equipes

Championnat normal : 18 rencontres aller-retour

Pour déterminer le « Titre », deux tours « Best Of Three » comme expliqué plus loin.

A l'issue des deux tours « Best Of Three » pour le titre, le 1<sup>er</sup> monte automatiquement en Division III pour autant que le club n'ait pas d'équipe alignée en Division I.

Si c'est le cas, c'est l'équipe la mieux classée et dont le club n'a pas d'équipe alignée en Division I qui montera en Division I.

Pour déterminer le « Classement » 5 à 10, un tour « Best Of Three » comme expliqué plus loin.

Conditions techniques pour le Championnat et les "Best Of Three": Les équipes jouent dans leur piscine respective.

## 2.3.5 Juniors = Joueurs nés en 1988 et après

10 équipes inscrites réparties en deux séries :

Série A: Mechelen – Seraing – Gentes – Aalst – Eeklo

Série B: Antwerpen – Kortrijk – Tournai – La Louvière – Brussels

Matches "aller-retour" dans chacune des séries.

La phase finale est expliquée plus loin au paragraphe 2.4.2.2

Conditions Technique : Les équipes jouent dans leur piscine respective.

## 2.3.6 Cadets = Joueurs nés en 1991 et après, pour les fille il n'y a pas de limite d'âge.

24 équipes inscrites, réparties en 3 séries de 8 équipes.

Directement qualifiés pour la série "Nationale" :

KZ Kortrijk

RSC Mechelen

Kindervreugd Antwerpen ZC 1

Participeront au tournoi qualificatif pour la série "Nationale" :

Série A

Merksem ZVA

CN Tournai

Entente Seraing Embourg

RD Mouscron

Série B

Gentse ZV

Tielt ZK

R Oostende SC

EN La Louvière

Durée des matches : 2 x 7 Min. (Un temps mort par équipe et par match)

Les frais d'arbitrage seront répartis entre les clubs participants.

Le dernier de chaque série jouera dans une série « Géographique ».

Le troisième de chaque série jouera un "Test-match" (4 x 7 min.) le week-end du 05-06-07/10/07 en terrain neutre et le vainqueur sera qualifié pour la série « Nationale ».

	<u>Série / Reeks A</u>	<u>Série / Reeks B</u>
<b>Organisation:</b>	Merksem ZVA	K. Gentse ZC
<b>Date:</b>	15/09/2007	15/09/2007
<b>Echauffement:</b>	18.00 h/U	17.30 h/U
<b>1<sup>ier</sup> Match:</b>	18.15 h/U	18.00 h/U
<b>Lieu:</b>	Zwembad Merksempark Van Heybeeckstraat, 9 2170 Merksem Tel.: 03/ 645 44 22	Strop Stropstraat 9000 Gent Tel.: 09/ 226 44 68

Programme :

### Série A

<b>18.15</b>	ESE - CNT
<b>18.55</b>	MZVA - RDM
<b>19.45</b>	RDM - ESE
<b>20.15</b>	CNT - MZVA
<b>21.05</b>	RDM - CNT
<b>21.35</b>	MZVA - ESE

### Série B

<b>18.00</b>	KGZV - ENL
<b>18.40</b>	TZK - ROSC
<b>19.30</b>	KGZV - ROSC
<b>20.00</b>	TZK - ENL
<b>20.50</b>	ROSC - ENL
<b>21.20</b>	KGZV - TZK

Points :

**trois** points en cas de victoire ;  
un point en cas de match nul ;  
zéro point en cas de défaite.

Classement:

Le classement définitif des équipes dans chaque série ou division est établi selon le critère suivant et dans l'ordre ci-après :

1. le plus grand nombre de points obtenus ;
2. le plus grand nombre de victoires ;
3. le résultat **des matches** entre les équipes **concernées** ;
4. la différence de buts inscrits ;
5. le plus grand nombre de buts inscrits.



Sont inscrits pour les séries "Géographique" :

EN La Louvière – MZV Eeklo – Wase ZK – Blankenberge ZV – Ciney WN – Genk ZVN et/en Bilzen – WP Waregem – DM Bree – SVD Eupen – Kindervreugd Antwerpen ZC 2 – Leuven et/en Hasselt – Entente Mons Soignies 1 – Entente Mons Soignies 2

Pour le Championnat :

Matches aller-retour dans chaque série.

Les équipes **DAMES** peuvent participer à ce championnat.

L'équipe classée première de la série « **Nationale** » à l'issue du championnat classique sera « **Championne de Belgique** ».

Conditions techniques : Les équipes jouent dans leur piscine respective.

## 2.3.7. Minimes = Joueurs nés en 1993 et après – Filles nées en 1992 et après

22 équipes inscrites réparties de la manière suivante :

1 Série "Nationale" de 8 équipes

2 Séries de 7 équipes

Directement qualifiés pour la série "Nationale"

MZV Eeklo  
RSC Mechelen 1  
Kindervreugd Antwerpen ZC

Participeront au tournoi qualificatif pour la série "Nationale"

Série / Reeks A  
R Oostende ZC  
Gentse ZV  
KZ Kortrijk  
Mouscron

Série / Reeks B  
Antwerpen ZSC  
EN La Louvière  
Hasselt ZC  
Mons

Durée des matches : 2 x 5 Min. (Sans temps mort)

Les frais d'arbitrage seront répartis entre les clubs participants.

Le dernier de chaque série jouera dans une série « Géographique ».

Le troisième de chaque série jouera un "Test-match" (4 x 5 min.) le week-end du 28-29-30/09/07 en terrain neutre et le vainqueur sera qualifié pour la série « Nationale ».

	<u>Série / Reeks A</u>	<u>Série / Reeks B</u>
<b>Organisation:</b>	R. Oostende SC	K. Antwerpen ZSC
<b>Date:</b>	23/09/2007	23/09/2007
<b>Echauffement:</b>	17.00 h/U	13.00 h/U
<b>1<sup>ier</sup> Match:</b>	17.30 h/U	13.30 h/U
<b>Lieu:</b>	Stedelijk Zwembad Oostende Koninginnelaan, 1 8400 Oostende Tel.: 059/ 50 38 83	Zwembad Wezenberg Desquinlei, 17-19 2018 Antwerpen Tel.: 03/ 259 23 11

Programme:

**Série A**  
**17.30** ROSC - KZK  
**18.00** KGZV - RDM  
**18.30** KZK - KGZV  
**19.00** RDM - ROSC  
**19.30** KZK - RDM  
**20.00** ROSC - KZGV

**Série B**  
**13.30** KAZSC - ENL  
**14.00** KHZS - CCM  
**14.30** ENL - KHZS  
**15.00** CCM - KAZSC  
**15.30** ENL - CCM  
**16.00** KAZSC - KHZS

Points :

**trois** points en cas de victoire ;  
un point en cas de match nul ;  
zéro point en cas de défaite.

Classement:

Le classement définitif des équipes dans chaque série ou division est établi selon le critère suivant et dans l'ordre ci-après :

1. le plus grand nombre de points obtenus ;
2. le plus grand nombre de victoires ;
3. le résultat **des matches** entre les équipes **concernées** ;
4. la différence de buts inscrits ;
5. le plus grand nombre de buts inscrits.

Sont inscrits pour les séries "Géographique"

CN Tournai - RSC Mechelen 2 - Brugge ZK - R Brussels P - SC Calypso - Wase ZK - Genk ZVN et Bilzen - WP Waregem - K Leuven ZC - ZN Aalst - Entente Seraing Embourg.

Pour le Championnat :

Matches aller-retour dans chaque série

L'équipe classée première de la série « **Nationale** » à l'issue du championnat classique sera « **Championne de Belgique** ».

Conditions techniques : Les équipes jouent dans leur piscine respective.

## 2.3.8. **Benjamins** = Joueur né en **1995** et après – Filles nées en **1994** et après.

**Formule** : tournois officiels organisés à tour de rôle par chacune des équipes.

**Conditions techniques** :

- Champ de jeu : minimum **20m x 12m** toutefois la longueur maximum est de **25 m**.
- Sept joueurs (six joueurs du champ + un gardien) plus un maximum de 6 joueurs de réserve sur le banc
- Durée des matches: **2 x 5 minutes**

## 2.3.9. **Canetons** = Joueurs (garçons ou filles) nés en **1997** ou après MAIS avoir 8 révolu.

**Formule** : tournois officiels organisés à tour de rôle par chacune des équipes.

**Conditions techniques** :

- Champ de jeu : **15m x 10m**
- **Quatre** joueurs **sans gardien** plus un maximum de 8 joueurs de réserve sur le banc
- Durée des matches: **2 x 5 minutes**

## 2.3.10. **Dames** = Joueuses ayant **minimum l'âge de 12 ans** dans l'année où se termine le championnat.

Cinq (5) équipes inscrites : Eeklo – Brugge – Kinderverugd AZC – Dendermond/Leuven/Hasselt – Gentse/Zomergem/Wase

**Formule** : Championnat normal soit 8 matches « Aller-Retour »

**Conditions techniques** :

- Champs de jeu : minimum **20 x 12 m** toutefois la longueur maximum est de **25 m**.
- Sept joueuses (six joueuses de champ + un gardien) plus un maximum de 6 joueuses de réserve sur le banc
- Durées des matches : **4 x 7 minutes**

**Attribution du titre** : Un « Best Of Three » sera organisé entre les équipes classées 1 et 2 à l'issue du championnat normal.

## 2.3.11. **Equipes « Réserves »**

Obligatoires en Division I. **Sauf l'année de la montée.**

Non obligatoire dans les autres divisions.

Les Filles ou Dames sont autorisées à jouer dans les rencontres "Réserve".

## 2.3.12. Association d'équipes de jeunes

La Commission Sportive autorise la création d'Associations d'Equipes de Jeunes et ce jusqu'à la catégorie cadette incluse.

Les règles suivantes devront être respectées:

- L'Association est créée pour une période d'une saison sportive et devra être renouvelée chaque saison;
- Les joueurs sont licenciés dans un des clubs faisant partie de l'Association
- Un joueur prenant part à une rencontre avec l'Association ne pourra pas prendre part à une rencontre avec une équipe de la même catégorie hors de l'association;
- Les joueurs sont autorisés à prendre part aux rencontres de la catégorie supérieur dans le club où ils sont licenciés;
- Un club participant à l'Association dans une catégorie, ne pourra pas aligner indépendamment une équipe de la même catégorie;
- Les clubs participant à l'Association seront exempts de l'amende réglementaire (CBWP 03.9).

## 2.3.13 Equipes mixtes

La participation d'équipes mixtes, filles et garçons, dans les divisions canetons, benjamins, minimes et cadets est autorisée.

Il n'y a pas de limite d'âge pour les filles en division cadet (voir article CBWP 01.5)

Les dames sont autorisées à jouer dans les équipes réserves seniors.

## 2.4 Best Of Three

### 2.4.1 Principe

Pour chaque "Best of Three" l'équipe la moins bien classée jouera le premier match à domicile et l'équipe la mieux classée le deuxième match et le troisième match si nécessaire à domicile.

Exemple:

BO1: 2 - 1

BO2: 1 - 2

BO3: 1 - 2 Si nécessaire

Pour tous les matchs Best Of Three, il faut un score définitif.

La règle FINA (2005-2009) pour les matchs demandant un score définitif est d'application.

## 2.4.2 Organisation des « Best Of Three »

### 2.4.2.1 Seniors

Pour toutes les divisions, les "Best Of Three" seront organisés de la manière suivante :

Titre:

Deux tours, formule "Best Of Three", qui seront organisés de la manière suivante:

Premier tour:

A: 1 - 4

B: 2 - 3

Deuxième tour:

C: Vainqueurs A et B

D: Perdants A et B

Classement final:

1. Vainqueur C - Champion de Belgique
2. Perdant C
3. Vainqueur D
4. Perdant D

Classement 5 à 10:

Pour déterminer la 5<sup>ième</sup> et 6<sup>ième</sup> place, un tour "Best of Three" entre les équipes classées 5 et 6

Pour déterminer la 7<sup>ième</sup> et 8<sup>ième</sup> place, un tour "Best of Three" entre les équipes classées 7 et 8

Pour déterminer la 9<sup>ième</sup> et 10<sup>ième</sup> place, un tour "Best of Three" entre les équipes classées 9 et 10

### 2.4.2.2 Juniors

Deux tours "Best of Three" organisés de la manière suivante:

Premier tour:

AA: A1 - B2 / B1 - A2

BB: A3 - B4 / B3 - A4

CC: A5 - B5

Deuxième tour:

D: Vainqueurs AA

E: Perdants AA

F: Vainqueurs BB

G: Perdants BB

Classement final:

1. Vainqueur D - Champion de Belgique
2. Perdant D
3. Vainqueur E
4. Perdant E
5. Vainqueur F
6. Perdant F
7. Vainqueur G
8. Perdant G
9. Vainqueur CC
10. Perdant CC

## 2.5. Inscription au Championnat de Belgique

### 2.5.1. Principes (FRBN - CBWP 03)

Tous les clubs s'inscriront au moyen du formulaire d'inscription qui leur sera envoyé et qui devra parvenir au Secrétariat de la Commission Sportive au plus tard une semaine après la clôture de la période des transferts.

Lors de leur inscription, les clubs sont obligés de renseigner les jours et heures de disponibilité de leur piscine et quand les matchs auront lieu.

Tout club participant au championnat est tenu d'inscrire une équipe de jeune ; le club en infraction sera pénalisé d'une amende réglementaire.

Tout club participant au championnat est obligé de suivre scrupuleusement les instructions de la Commission Sportive Water-Polo sinon le club en infraction sera pénalisé d'une amende réglementaire.

Une réinscription n'est possible que dans la division la plus inférieure du championnat.

Toute équipe qualifiée pour la montée doit s'inscrire la saison suivante dans la division supérieure pour laquelle elle s'est qualifiée sinon l'article CBWP 3.11 sera appliqué.

### 2.5.2. Droit d'inscription

Le droit d'inscription est fixé annuellement par le Conseil d'Administration de la FRBN.

Voir : Site FRBN – Règlements – Tableau Amendes et Droits d'Inscription  
<http://www.belswim.be/fr/Tableau%20Amendes%20FRBN%2030.11.06.pdf>

### 2.5.3. Retrait d'inscription (CBWP 05)

Le club qui retire une équipe après la clôture des inscriptions mais avant la réunion du calendrier sera sanctionné d'une amende fixée par le Conseil d'administration de la FRBN.

Le retrait d'une équipe après la réunion du calendrier mais avant le début du championnat n'est pas admis ; en plus des amendes prévues (voir articles CBWP 03.2 – 03.3 – 03.4 – 03.5) le club sera sanctionné de l'amende réglementaire (voir article CBWP 01 – 1<sup>er</sup> alinéa) pour tous les matches fixés.

Le retrait d'une équipe après le début du championnat n'est pas admis et en plus des amendes prévues (voir articles CBWP 03.2 – 03.3 – 03.4 – 03.5) le club sera sanctionné de l'amende réglementaire (voir article CBWP 01 – 1<sup>er</sup> alinéa) pour tous les matches restants.

Le club qui n'est plus en mesure d'inscrire le même nombre d'équipe que la saison passée doit retirer l'équipe de la division la plus inférieure et doit le signaler au Secrétariat de la Commission Sportive Water-Polo avant la date fixée.

Le droit d'inscription n'est pas remboursé en cas de retrait.

## 2.6. Qualification des joueurs

### 2.6.1 Principes

Pour prendre part à un match, tout joueur doit posséder une licence et une carte de joueur.

Dès le début du Championnat les joueurs « Seniors » sont qualifiés pour être alignés dans une équipe d'une division bien précise et par après ne peuvent plus jouer dans une division inférieure au cours du championnat.

Le joueur, quelle que soit la division, qui est inscrit au cours de la saison, ne peut pas avoir participé au championnat avec un autre club ou dans une autre division, ainsi que dans un championnat de pays étranger au cours du championnat de Belgique.

Seuls les joueurs présents avant le début du match pourront être inscrits sur la feuille de match. Le joueur arrivant après le début de la rencontre se fera inscrire à son arrivée et pourra entrer au jeu à la période suivante après avoir été contrôlé par l'arbitre.

Les « **joueurs-entraîneurs** » sont considérés comme joueurs à part entière et ne bénéficient pas des prérogatives des « Entraîneurs » prévues dans le règlement. De ce fait, ils doivent rester sur le banc, bonnet attaché, lorsqu'ils ne participent pas directement au jeu, toutefois ils seront autorisés à demander les « temps morts ». En cas de mauvaise conduite, il ne leur sera pas attribué de carte jaune mais seront exclus définitivement avec remplacement comme le prévoit le règlement pour les joueurs.

Pour toutes les divisions et catégories d'âges, sur la feuille de match, le n° des joueurs qui prennent part au match sera entouré.

Rencontres avec match Réserve :

Avant le premier match, SEPT joueurs seront soulignés sur la feuille du match première.

Ces sept joueurs ne pourront pas prendre part au match Réserve.

Dans le cas où un de ces joueurs soulignés n'aurait pas pris part au match (voir ci-dessus), un huitième joueur sera souligné. Le joueur souligné qui n'a pas pris part au match première pourra donc participer au match Réserve.

### 2.6.2. Licences

#### 2.6.2.1. Demande de licence

Les licences sont demandées auprès des Fédérations respectives selon leur modalité.

#### 2.6.2.2 Transferts et Démissions

La période légale des transferts et démissions est du 15 mai au 15 juin, durant cette période les joueurs sont libres de changer de club ou de donner leur démission.

Les joueurs sont tenus de respecter les directives de leur Fédération Régionale (FFBN – VZF) même lors d'un passage vers un club évoluant dans la Fédération Régionale différente de l'initiale.

Vous trouverez les procédures aux adresses suivantes :

FFBN : <http://www.ffbn.be/index.php?option=content&task=view&id=61&catid=35&Itemid=54>

FFBN.be – La FFBN – Transferts

VZF: [http://www.zwemfed.be/administratief/reglementen/leden\\_info/adm\\_vademecum.pdf](http://www.zwemfed.be/administratief/reglementen/leden_info/adm_vademecum.pdf)

VZF.be – Info – Ledeninfo

## 2.7. Cartes de Joueurs

### 2.7.1. Principes

Chaque joueur doit disposer d'une carte de joueur à partir du 1<sup>ier</sup> jour du Championnat. Un joueur qui obtient une carte de joueur dans le courant du championnat peut participer aux matches de toutes les divisions ou catégories d'âge à l'exception de la Division I.

La validité de la carte de joueur dépend de la catégorie d'âge dans laquelle on évolue. Pour les Seniors et les Dames la validité de la carte est de quatre (4) ans. Cette période de validité est indiquée sur la carte.

La carte de joueur sera présentée à l'arbitre avant le début de chaque match.

### 2.7.2. Demande

Pour obtenir une carte de joueur il faut faire parvenir au Secrétariat de la Commission Sportive Water-Polo une photo avec inscrit au verso de celle-ci, le club - nom – prénom ; de plus la demande doit être accompagnée d'une liste mentionnant pour chaque joueur:

- Le nom ;
- Le prénom ;
- La date de naissance ;
- Le sexe
- Le n° de Licence
- La Nationalité

Les photos doivent avoir les dimensions suivantes :

Maximum : H : 45 mm – L : 35 mm

Minimum : H: 35 mm – L: 25 mm

Les demandes sont à faire parvenir chez :

Pierre LEDENT

Rue des Paons, 5

1160 Bruxelles

La demande peut également se faire par E-Mail à l'adresse suivante :

secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be

Le fichier photo doit porter le nom du joueur et le mail doit être accompagné d'une liste mentionnant pour chaque joueur:

- Le nom ;
- Le Prénom ;
- La date de naissance ;
- Le sexe
- Le n° de Licence
- La Nationalité



## 2.7.3. Demande en cours de championnat (nouveau joueur)

Si la demande de carte se fait durant la période du championnat elle devra parvenir le mardi qui précède le premier match auquel prend part le nouveau joueur.

Si la carte n'est pas parvenue au club pour ce match, le joueur présentera sa carte d'identité à l'arbitre et ce avant le match et cela sera mentionné sur la feuille de match.

## 2.7.4. Perte de la carte de joueur

En cas de perte de la carte de joueur, le joueur présentera sa carte d'identité à l'arbitre avant le match et cela sera mentionné sur la feuille de match.

Dès le lundi qui suit le match, le club signalera la perte (Tel. ou E-Mail) auprès du Secrétariat de la Commission Sportive et une demande pour une nouvelle carte sera faite dans le courant de la semaine qui suit la perte. Si cette dernière condition n'est pas respectée, le club se verra infliger l'amende pour non observation des directives de la Commission Sportive Water-Polo.

## 2.7.5. Oubli de la carte de joueur

En cas d'oubli de la carte de joueur, le joueur présentera sa carte d'identité à l'arbitre avant le match et cela sera mentionné sur la feuille de match de plus l'amende pour non observation des directives de la Commission Sportive Water-Polo sera d'application.

## 2.7.6. Non présentation de la carte de joueur ou de la carte d'identité

Un joueur prenant part à un match et ne se trouvant pas dans les conditions reprises dans les points 2.7.3. – 2.7.4. – 2.7.5., l'arbitre le mentionnera sur la feuille de match et le club se verra infliger l'amende réglementaire pour non observation des directives de la Commission Sportive Water-Polo.

## 2.8. Joueurs étrangers

Un joueur (Belge ou Etranger) venant d'une compétition étrangère et désirant participer au championnat belge doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir une confirmation officielle par écrit de la fédération étrangère que ce joueur est libre et qu'il n'est plus licencié dans cette fédération.
- Qu'il/elle n'a pas participé à des matchs dans la fédération étrangère dès le moment où le Championnat Belge a débuté.
- Qu'il/elle est en possession d'une licence délivrée par sa Fédération Régionale respective (FFBN ou VZF)

Le nombre de joueurs étrangers en provenance de pays **non-EEE ou non assimilé** est toutefois limité à **UN** joueur **NON PROFESSIONNEL**.\*.

\*Un joueur **professionnel** est un joueur qui a un contrat de travail avec le club qui l'emploie, lequel paye les lois sociales.

La participation de joueurs étrangers en provenance de la **EEE** ou des **pays assimilés** est **libre** et **non limitée**.

Le joueur étranger non professionnel doit être en possession d'un **permis de séjour temporaire ou permanent**.

## 2.9. Liste des joueurs

L'envoi des listes des joueurs « **Seniors** » au Secrétariat Général est obligatoire pour tous les clubs de la **Division I**.

Ces listes doivent être envoyées au plus tard **10 jours ouvrables** avant le début du championnat et peuvent être complétées par de nouveaux joueurs conformément à l'article 06.5

Les clubs utiliseront à cet effet le formulaire envoyé par le Secrétariat Général de la FRBN et l'enverront pour au plus tard le **13 septembre 2007** pour la saison 2007-2008.

Lors de l'arrêt hivernal au milieu du Championnat les clubs de Division I auront la possibilité d'aligner de nouveaux joueurs pour autant qu'ils soient en règle avec les articles CBWP 06.2 et 06.3.

Pour la saison 2007-2008, l'envoi du complément de liste pour la seconde partie du Championnat devra parvenir au Secrétariat Général de la Fédération pour le **14 janvier 2008** au plus tard.

## 2.10. Inscription de plusieurs équipes de « Jeunes » d'un même club dans le Championnat

Si un club aligne deux équipes de jeunes dans une même catégorie d'âge, la règle suivante est d'application :

Le club:

- Enverra avant le début du championnat au secrétariat sportif la liste des joueurs formant le noyau de chacune des équipes ;
- Ces joueurs ne pourront pas passer d'une équipe à l'autre durant tout le championnat ;
- Si les deux équipes d'un même club sont alignées dans la même série, les équipes joueront le premier match l'une contre l'autre ;
- Si les deux équipes sont classées pour jouer le tour final, le club aura le choix:
  - Soit, il aligne la meilleure équipe qui prendra part au tour final et sera composée de son noyau de base complétée d'autres joueurs.  
L'équipe classée à la suite des deux précédentes, prendra part au tour final ;
  - Soit, il aligne les deux équipes au tour final et dans ce cas les deux équipes joueront le premier match l'une contre l'autre.

## 2.11. Conditions techniques

### 2.11.1. Piscines / Champs de jeu

Pour les **Div. I, II, III, IV, Juniors et Cadets** les matchs se joueront dans un champ de jeu dont aux dimensions de **30m x 20m et de profondeur de 1,80m minimum**.

Toutefois la Commission Sportive Water-Polo peut accorder une dérogation à cette imposition. Cette dérogation éventuelle sera introduite deux mois avant le début des Championnats. (CBWP 08.1 – 08.2 – 08.3 – 08.4 – 08.5)

Pour les **Minimes** les matchs se joueront dans un champ de jeu dont aux dimensions de **25m x 15m et de profondeur de 1,80m minimum**.

Pour les **Benjamins** les matchs se joueront dans un champ de jeu aux dimensions de **20m x 12m et de profondeur de 1,80m minimum**.

Pour les **Canetons** les matchs se joueront dans un champ de jeu dont aux dimensions de **15m x 10m et de profondeur de 1,80m minimum**.

Point de vue profondeur, la dérogation sera accordée à condition que la profondeur soit **limitée à 1 mètre pour toutes les divisions (excepté pour les canetons)**.

La température de l'eau doit être conforme au règlement FINA (FR 7.3) et les matches doivent être joués en eau sans courants.

## 2.11.2. Chronométrage

Div. I: Chronométrage électronique visible avec décompte du temps.

Div. I et II: 30' au moyen d'un chronométrage électronique visible avec décompte du temps. (Minimum 2).

Pour toutes les divisions, deux chronos manuels avec cadran seront à la disposition de tous les officiels sur la table du jury.

## 2.11.3. Temps de jeu

La durée des matches **Seniors et Juniors** sera de 4 périodes de 8 minutes avec une période de repos de 2 minutes entre les périodes 1-2 et 3-4 et une période de repos de 5 minutes entre les périodes 2 et 3.

Pour les matches « Réserves », avec accord des deux clubs, la période de repos de 5 minutes peut être ramenée à 2 minutes et les arbitres sont invités à respecter ce choix.

**Cadets:** 4 x 7 min. effectives avec des périodes de repos de 2 min.

**Minimes:** 4 x 5 min effectives avec des périodes de repos de 2 min.

**Benjamins et Canetons:** 2 x 5 min effectives avec une période de repos de 2 min.

**Dames:** 4 x 7 min. effectives avec des périodes de repos de 2 min.

Le temps de possession du ballon est de 30 secondes dans toutes les catégories.

**Time-Out :** La réglementation du Time-Out s'applique dans toutes les Divisions et Catégorie d'âge à l'exception des Benjamin et Caneton.

## 2.12. Organisation des matches

### 2.12.1. Matériel pour le match

Pour le bon déroulement des matches, le club visité disposera du matériel suivant :

- D'au moins trois feuilles de match s'il y a un match Res. sinon deux;
- Du chronométrage repris plus haut dans le présent document ;
- D'un jeu de drapeaux blanc – bleu - rouge et jaune;
- D'un tableau visible pour les fautes ;
- D'un marquoir pour les scores ;
- Des bancs ou des chaises en quantité suffisante pour les joueurs de réserve et les juges de but ;
- D'un jeu de bonnets blancs et bleus en réserve ;
- D'un instrument sonore, **autre qu'un sifflet**, afin de signaler la troisième faute personnelle ;
- D'un instrument sonore pour signaler la dernière minute, **autre qu'un sifflet et** que celui utilisé pour la troisième faute personnelle ;
- En plus du chronométrage cité plus haut, un chrono pour les "time-out" ;

- D'un sifflet ;
- **D'un exemplaire du présent MANUEL**

## 2.12.2. Les Ballons

Pour les matchs Seniors, Juniors et Cadets le ballon sera de type "**Senior**". Suite à la convention avec la société « Varitech » les équipes de **Div. I et II** doivent utiliser obligatoirement des ballons de la marque « **Epsan** » **et/ou** « **Waterfly** »

Pour les catégories Minimes, Benjamins et Canetons le ballon sera de type "**Dame**".

Au moins trois ballons doivent être disponibles pour les matchs.

## 2.12.3. Les Bonnets

Chaque équipe doit être en possession de ses propres bonnets.

Les bonnets doivent être de couleur contrastée, autre que rouge unie, approuvée par les arbitres, et contrastant également avec le ballon. Les arbitres peuvent exiger qu'une équipe porte des bonnets blancs ou bleus.

Les gardiens de but doivent porter un bonnet rouge.

Les bonnets doivent être numérotés sur les deux côtés, avec des numéros de 0,10 mètres de hauteur. Le gardien de but doit porter le bonnet n° 1, et les autres bonnets doivent être numérotés de 2 à 13. **Un gardien de but remplaçant doit porter le bonnet rouge avec le numéro 13.** Aucun joueur n'est autorisé à changer le numéro de son bonnet au cours du match sans l'autorisation de l'arbitre et sans en informer le secrétaire.

Le club organisateur doit disposer d'un jeu de bonnets blancs et d'un jeu de bonnets bleus en réserve à la table officielle. Les équipes jouant avec des bonnets d'autres couleurs sont tenues de disposer de leur propre jeu de bonnets de réserve.

## 2.12.4 Feuilles de match

L'emploi des feuilles officielles de matches en cinq exemplaires est obligatoire. Excepté pour les canetons, benjamins et les tournois.

Les feuilles matchs sont à commander auprès du Secrétariat Général de la FRBN à l'adresse suivante:

FRBN - Secrétariat Générale  
Rue du Chevreuil, 28  
1000 Bruxelles  
Tél : 02/ 513 87 08 – Fax : 02/513 34 68  
info@belswim.be

Le délégué de chaque équipe complètera la feuille de match au plus tard 15 minutes avant le début du match.

Le N° de chaque joueur qui prend part au match sera entouré.

A la fin du match, le délégué de chaque club signera la feuille de match et cela avant les arbitres.

**ATTENTION** : Une fois que les délégués et arbitres ont signé la feuille de match, plus aucune annotation ne peut être faite sur la feuille de match.

Tout rapport d'un arbitre envers un joueur ou officiel sera mentionné sur la feuille de match et contresigné par soit le joueur ou l'officiel soit par le délégué du club concerné.

L'arbitre signe la feuille de match après avoir contrôlé que celle-ci est correctement remplie et que les délégués des clubs ont bien signé.

Les feuilles matches doivent être envoyées en trois exemplaires au responsable désignés endéans les **2 jours ouvrables** par le club organisateur sous peine d'une amende réglementaire en cas d'omission.

Elles seront envoyées à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Commission Sportive Water-Polo  
Pierre LEDENT  
Rue des Paons, 5  
1160 Bruxelles

Les Clubs et les Arbitres doivent contrôler que les feuilles de matches soient remplies correctement :

- date ;
- numéro du match ;
- heures début et fin de match ;
- piscine ;
- nom et prénom des joueurs ;
- nom des délégués ;
- exclusions ;
- résultat ;
- signatures ;
- etc...

Sinon une plainte ou un rapport pourrait être considéré comme irrecevable.

Les feuilles de matches sont contrôlées chaque semaine par le responsable désigné par la Commission Sportive Water-Polo.

Le responsable désigné dispose d'un délai de deux (2) semaines pour avertir le club fautif de certaines irrégularités.

Ensuite la Commission Sportive Water-Polo jugera lors de sa prochaine réunion après ce délai si le score de forfait sera appliqué.

Les irrégularités faisant l'objet d'une plainte sont examinées suivant les règlements en usage.

En annexe 4 vous trouverez la manière de compléter une feuille de match.

## 2.12.5. Bancs des réserves

Les bancs des équipes doivent être tous deux situés sur le côté opposé à celui de la table officielle et derrière la ligne de but.

Dans les piscines avec une profondeur minimum de 1,80m, les équipes effectueront le changement de côté à la mi-temps et avant de début de la deuxième période de toute prolongation.

Dans les piscines avec petite profondeur (inférieure à 1m80) d'un côté, les équipes effectueront le changement de côté après chaque période ou période de prolongation.

## 2.12.6. Jury

Le club visité mettra si possible à la disposition du ou des arbitres le jury suivant :

- Deux secrétaires de matchs ;
- Deux chronométreurs ;
- Deux juges de but ;
- Un délégué à l'arbitre (CBWP15.1 à 15.4)

Ces officiels seront licenciés auprès de leur Fédération respective et posséderont la carte d'officiel ou d'arbitre.

Pour obtenir une carte d'officiel il faut faire parvenir au Secrétariat de la Commission Sportive Water-Polo une photo avec inscrit au verso de celle-ci, le club - nom – prénom ; de plus la demande doit être accompagnée d'une liste mentionnant pour chaque officiel:

- Le nom ;
- Le Prénom ;
- La date de naissance ;
- Le sexe
- Le n° de Licence

Les demande sont à faire parvenir chez :

Pierre LEDENT  
Rue des Paons, 5  
1160 Bruxelles

La demande de carte d'Officiel peut également se faire via E-Mail à l'adresse suivante:  
secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be.

Le fichier photo doit porter le nom de l'officiel et le mail doit être accompagné d'une liste mentionnant pour chaque Officiel:

- Le nom ;
- Le Prénom ;
- La date de naissance ;
- Le sexe
- Le n° de Licence

Les photos doivent avoir les dimensions suivantes:

Maximum: H.: 45mm – L.: 35mm

Minimum: H.: 35mm – L.: 25mm

## 2.12.7. Résultats

L'attribution des points de tous les matches, dans chaque série ou division, est réglé comme suit :

1. **trois** points en cas de victoire ;
2. un point en cas de match nul ;
3. zéro point en cas de défaite.

Doivent être téléphonés à Pierre LEDENT – 02/ 672 97 02 **AVANT le dimanche 10.00 heures.**  
(le secrétariat est accessible le samedi soir jusqu'à 22h30 et le dimanche matin à partir de 08h00)

**Matches Division I :** Les clubs de divisions I sont invités à communiquer le résultat du premier match directement à la fin de celui-ci avec le résultat par période. Vous pouvez joindre le secrétariat au n° suivant: 0476 423 612.

Le résultat du match réserve sera communiquer directement à la fin de celui-ci.

**Matches joués le dimanche** : les résultats doivent être communiqués directement à Pierre LEDENT par téléphone ou pour les équipes de jeunes par E-Mail – [secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be](mailto:secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be) – et cela avant le dimanche soir 22h00.

## 2.12.8. Classements

Le classement définitif des équipes dans chaque série ou division est établi selon le critère suivant et dans l'ordre ci-après :

6. le plus grand nombre de points obtenus ;
7. le plus grand nombre de victoires ;
8. le résultat **des matches** entre les équipes **concernées** ;
9. la différence de buts inscrits ;
10. le plus grand nombre de buts inscrits.

## 2.12.9. Journées de match

Généralement les matches se joueront le Vendredi – Samedi ou Dimanche

Si pour une raison ou une autre un club ne saurait jouer lors des journées susmentionnées, il devra le renseigner auprès du Secrétaire de la Commission Sportive et ensuite en accord avec le club adverse trouvera un arrangement qui sera communiqué le plus rapidement possible au Secrétaire de la Commission Sportive.

## 2.12.10 Calendrier des matches

Après la date de clôture des inscriptions, les clubs recevront fin juin un projet de calendrier.

Début septembre, une réunion calendrier sera organisée pour apporter les modifications nécessaires au calendrier. Les clubs se seront concertés au préalable pour organiser les modifications.

Le calendrier définitif sera transmis aux clubs dans les deux semaines qui suivent la réunion.

Tous les mois, les clubs recevront le calendrier des matches pour le mois suivant. Toutes les modifications qui sont apportées sur ce calendrier sont effectives.

## 2.12.11. Remise des matches

Aucun match ne peut être remis sauf cas de force majeure jugé par la Commission Sportive. Tout match **DOIT** se jouer dans la semaine précédant ou dans la semaine suivant la date normalement prévue.

La demande devra mentionner :

- a) Le motif de la modification
- b) La nouvelle date (voire ci-dessus).

L'accord **écrit** du club adverse est obligatoire.

La CSWP ne donnera son accord éventuel que lorsqu'elle sera en possession de tous ces éléments.

La remise des matches pour cause d'intempéries sera décidée par la Commission Sportive et la décision sera prise avant le samedi 10h00.

Cette information sera communiquée via les antennes de **la RTBF Radio – TV et de la VRT radio – TV**.

## 2.12.12. Entrées

Les clubs organisateurs doivent accorder le libre accès aux joueurs et dirigeants du club visiteur. Sont considérés comme dirigeants : l'entraîneur et son assistant – un soigneur – un délégué – un juge de but et le président du club.

Si le club organisateur est en manque d'officiel pour organiser le jury, un officiel du club visiteur doit pouvoir rentrer gratuitement dans le seul cas où il participe au jury.

Toute personne présentant un « Laissez-passer » (voir annexe 5.1) ou une carte d'identité d'arbitre (voir annexe 5.2) doit pouvoir assister au match gratuitement ainsi que la presse sous présentation de la carte de presse.

La carte d'officiel (voir annexe 5.3) ne donne pas l'accès gratuit aux matches en tant que spectateur.

Toutes les recettes sont au profit du club organisateur.

## 2.12.13. Arbitres

Tout club inscrivant en championnat une seule équipe, quelque soit la catégorie, doit disposer d'au moins un arbitre disponible.

Tout club inscrivant en championnat une équipe senior et une seule équipe de jeune doit disposer au moins d'un arbitre disponible et d'un arbitre actif.

Tout club inscrivant en championnat une ou plusieurs équipes seniors et plusieurs équipes de jeunes doit disposer au moins de deux arbitres disponibles : un pour l'ensemble des équipes seniors et un pour l'ensemble des équipes de jeunes.

Un club ne pouvant remplir ces conditions se verra infliger une amende réglementaire et si celle-ci n'est pas payée avant les inscriptions, le club peut se voir retirer du championnat.

Les arbitres sont désignés par la Commission Centrale des Arbitres au moins **quinze** jours avant la rencontre. **Sauf pour les tours finaux.**

Ces désignations seront également communiquées aux clubs et un club ne peut pas récuser un arbitre.

Les arbitres doivent être présent au moins 30 minutes avant le début du match.

En cas d'absence d'un (des) arbitre(s), le club attend 15 minutes avant de débiter le match.

Si l' (les) arbitre(s) ne s'est (ne se sont) toujours pas présenté on procèdera de la manière suivante et en suivant l'ordre:

- Vérifier dans les spectateurs si un (des) arbitre(s) neutre(s) est (sont) présent(s) ;
- Vérifier si un arbitre des deux clubs est présent. Dans le cas où chaque club a un arbitre, un tirage au sort sera effectué ;
- Un Officiel prendra la place de l'arbitre ;
- En accord entre les deux équipes un joueur d'une des deux équipes prendra la place de l'arbitre ;
- Un spectateur prendra la place de l'arbitre.

Pour les matches dirigés par deux arbitres en cas d'absence d'un des deux arbitres, la procédure susmentionnée devra être appliquée.

Toutefois si les deux équipes donnent leur accord, l'arbitre présent peut s'il le désire diriger le match seul.



DANS TOUS LES CAS LE MATCH SERA JOUE.

Un arbitre qui se présente en retard ne peut pas prendre la place de son remplaçant durant le match.

L'arbitre qui est arrivé en retard ne recevra pas de défraiement pour son déplacement et le match et se justifiera par écrit auprès de la CCA.

Les arbitres seront payés AVANT le match. PAS DE CHEQUES NI DE VIREMENTS !!!!!

L'arbitre, neutre ou l'arbitre d'un des deux clubs, présent comme spectateur lors d'un match et qui officie comme remplaçant recevra l'indemnité pour le match selon son statut mais pas les frais de déplacement.

Voir également : Règlements Sportif Water-Polo FRBN : Chap. CBWP 03 – CBWP 07 – CBWP 17 – CBWP 18 – CBWP 19

(<http://www.belswim.be/fr/REGLEMENT%20FRBN%2001.07.06.pdf>)

## **2.13. Direction des matches**

### **2.13.1. Début des matches**

Le champ de jeu et la table du jury seront prêt au moins quinze (15) minutes avant le début du match.

La feuille de match sera complétée au moins quinze (15) minutes avant le début du match.

Chaque équipe est obligée de se présenter auprès de l'arbitre au moins dix (10) minutes avant le début du match.

En cas d'arrivée tardive d'une équipe (l'équipe ayant fait le nécessaire pour prévenir le club visité), l'arbitre mentionnera sur la feuille de match la raison du retard et fera contresigner la feuille de match par le délégué ou le capitaine de l'équipe en défaut.

L'arbitre fera acter l'absence d'une équipe quinze (15) minutes après l'heure officielle du début du match et le mentionnera sur la feuille de match qu'il complètera comme il est d'usage. L'arbitre n'indique pas le score du forfait, cela est de la responsabilité de la Commission Sportive.

### **2.13.2. Matches publics – Police des matches**

Un match de water-polo est comme toutes les manifestations sportives accessibles au grand public.

Le club organisateur est responsable du bon déroulement du (des) match(es) et délèguera à cet effet un responsable de son club pour assurer la police, le nom de cette personne sera mentionnée sur la feuille de match.

Cette personne fera le nécessaire pour que toute forme de débordement des spectateurs - violences physiques et/ou verbales – soient évitées.

La personne responsable de la police du match ne pourra occuper aucune autre fonction durant le match.

Si la conduite des spectateurs est de nature à empêcher le bon déroulement normal du match, l'arbitre peut arrêter celui-ci et demander de faire évacuer le ou les spectateurs perturbateurs et éventuellement tous les spectateurs avant de reprendre le bon déroulement du match.

L'arbitre fera un rapport sur les événements auprès de la Commission Sportive Water-Polo.

Sur base du rapport de l'arbitre, la Commission Sportive Water-Polo pourra pour le ou les matches suivant interdire l'accès au public et proposer au Conseil d'Administration de la FRBN l'application d'une amende.

En cas d'arrêt définitif d'un match, pour les raisons invoquées plus haut, la Commission Sportive Water-Polo décidera du score à enregistrer.

### 2.13.3. Forfaits

Un score de 10 <> 0 sanctionne le forfait et est notifié par la Commission Sportive Water-Polo.

Tout forfait est pénalisé comme suit :

- Amende réglementaire au profit de la FRBN ;
- Paiement de sept (7) billets de chemin de fer (2<sup>ème</sup> classe) au club lésé avec un minimum de 25,00€ ;
- Paiement des frais de déplacement et de séjour du ou des arbitres.

Le forfait est acté automatiquement dans les cas suivant :

- Retrait d'une équipe après la date de clôture des inscriptions ;
- Retrait général d'une équipe au cours du championnat ;
- Absence d'une équipe lors d'un match officiel lors du championnat ;
- Manque de joueurs lors d'un match (moins de 5 joueurs) ;
- Abandon lors d'un match (tous les joueurs quittent l'eau avant la fin de la rencontre) ;
- Aligner un joueur non qualifié ;
- Aligner un joueur ne possédant pas de carte de joueur ;
- Aligner un joueur disposant d'une carte de joueur d'un autre club\* ;
- Décision de la Commission Sportive Water-Polo dans des cas bien particuliers.

\*Ce point ne s'applique pas dans le cas d'une Association d'Equipe de Jeunes.

Tarifs : belswim.be – Règlements – Tableau Amendes et Droits d'inscriptions  
<http://www.belswim.be/fr/Tableau%20Amendes%20FRBN%2030.11.06.pdf>

### 2.13.4. Protocole pour recevoir les arbitres – membre de la Fédération – la presse

#### 2.13.4.1. Protocole pour recevoir un arbitre

Dès son arrivée, l'arbitre est accueilli par le délégué responsable de la police du match. Ce délégué reste disponible auprès de l'arbitre pour toute la durée du match.

Si l'arbitre est accompagné, cette personne aura un accès gratuit pour assister au match.

Le club visité mettra un vestiaire, autre que celui des joueurs, à la disposition de l'arbitre.

Lors du match, le club organisateur offrira à l'arbitre durant la durée de celui-ci de quoi se désaltérer.

Si l'arbitre vient par le train, il peut demander au club organisateur de venir le chercher et de le reconduire à la gare.

## 2.13.4.2. Protocole pour recevoir un membre de la Fédération

Tout membre de la Fédération rentre gratuitement lorsqu'il présente son laissez-passer, la personne qui l'accompagne rentrera également gratuitement.

## 2.13.4.3. Protocole pour recevoir un membre de la Presse

Les personnes de la presse ont un accès gratuit aux installations sur présentation de leur carte de presse.

Un responsable du club visité sera à leur disposition durant toute la durée de leur présence.

Pour la presse écrite, un emplacement leur sera réservé au bord de la piscine à proximité de la table du jury.

## 2.13.5. Contrôle de l'identité des personnes inscrites sur la feuille de match

Voici par ordre d'importance les moyens d'identification des personnes inscrites sur la feuille de match.

Nous rappelons que personne ne peut être exclu d'un match et que toute anomalie doit être inscrite sur la feuille de match.

La mention " Le joueur N° ou Officiel du Club X a présenté sa carte d'identité" sera faite sur la feuille de match.

L'arbitre ne fait que constater.

La Commission Sportive prendra les décisions qui s'imposent.

### **Secrétaires de match - Chronomètres - Délégué aux arbitres et Délégués des équipes:**

Carte d'officiel - Carte d'arbitre - Carte d'identité (dans l'attente de la carte d'officiel)

### **Juges de but:**

Carte d'officiel - Carte d'arbitre - Carte de joueur (au moins 16 ans) - Carte d'identité (dans l'attente de la carte d'officiel ou de joueur)

### **Entraîneurs - Assistant Entraîneur:**

Carte d'identité - Carte d'officiel - Carte d'arbitre - Carte de joueur

### **Soigneur:**

Carte d'identité

### **Joueurs:**

Carte de joueur - Carte d'identité (dans l'attente de la carte joueur)

## 2.13.6. Aide pour le jury

Les signaux de la table doivent être clairement audible pour tous les participants au match ainsi que pour les spectateurs et être différent du coup de sifflet de l'arbitre.

Avant le match, les officiels de table feront entendre à l'arbitre les différents sons possibles.

Lors de la demande d'un time-out, la table peut arrêter le match si l'arbitre n'a pas constaté la demande.

Les fautes d'exclusion ou de penalty doivent être mentionnées le plus rapidement possible sur le tableau prévu à cet effet. Ne pas attendre le temps de repos pour le faire.

De ce fait on évitera ainsi toutes discussions inutiles.

Il faut que le tableau des fautes soit bien visible de tout le monde.

## 2.13.7. Blessures

Tous les membres licenciés (joueurs – Officiels – Arbitres) en cas d'accident dans l'enceinte de la piscine, sont couverts par une assurance par le biais de leur Fédération Régionale respective.

Les délégués des clubs veilleront à être en possession d'au moins un formulaire d'assurance lors du match.

Le club organisateur veillera à posséder lors de chaque match d'une boîte de secours pour les premiers soins.

Si la nature de la blessure est grave, le club organisateur veillera à appeler les secours ou à guider le joueur blessé vers l'hôpital le plus proche.

Le formulaire d'assurance sera complété au verso par le membre licencié et au recto par le médecin.

Lorsque le formulaire est correctement rempli, signé par le membre licencié, il sera transmis au Secrétaire Général du club qui le contresignera en l'envoyant à l'assurance.

L'arbitre mentionnera sur la feuille de match le joueur blessé ainsi que la nature de la blessure.

## 2.13.8 Publicité

Il est interdit :

- De placer des publicités à l'intérieur des buts ;
- De placer des publicités sur les montants et sur la barre transversale des buts.

## 3. Coupe de Belgique

### 3.1. Organisation et Dénomination

La Commission Sportive de Water-Polo organise sous les règlements de la FRBN, au cours de la saison **2007-2008**, la "Coupe de Belgique de Water-Polo" pour messieurs avec la collaboration de **TBD** dans le but de promouvoir le water-polo auprès des clubs de divisions inférieures.

La Coupe de Belgique est dotée d'un challenge. Le club vainqueur devra en assumer la garde pendant un an et devra le restituer à la CSWP avant l'organisation de la journée finale de l'édition suivante.

Le challenge sera attribué définitivement au club qui gagnera cette compétition soit **trois** années **consécutives**, soit **cinq** années non consécutives.

### 3.2. Calendrier 2007-2008

1/32 de finales.....: w.e. 21-22-23/09/2007

1/16 de finales.....: w.e. 19-20-21/10/2007

1/8 de finales.....: w.e. 23-24-25/11/2007

1/4 de finales.....: w.e. 18-19-20/02/2008

1/2 finales.....: Samedi 15/03/2008

**FINALES**.....: Samedi 19/04/2008

Lors des deux tours préliminaires, les rencontres pourront être jouées en semaine.

**A partir des 1/8 de finales** et afin de valoriser cette "Coupe de Belgique", tant auprès des clubs que des médias, la CSWP a décidé de protéger ces dates et de **ne pas** autoriser le déroulement de journées de championnat ainsi que l'organisation ou la participation à des tournois pour les équipes encore qualifiées lors des week-ends réservés au déroulement de la Coupe de Belgique.

La CSWP se réserve le droit de fixer une autre date pour l'organisation des 1/2 finales et finales. Dans ce cas, la nouvelle date sera communiquée à tous les clubs au plus tard le dernier mardi de novembre.

### 3.3. Inscriptions

#### **!! Participation OBLIGATOIRE pour tous les clubs (C.S. 21.02.02) !!**

Chaque club affilié à la FRBN doit inscrire **au minimum une équipe** (nombre d'équipe: libre). Aucun droit d'inscription ne sera demandé.

Les formulaires d'inscription seront envoyés en même temps que ceux des Championnats de Belgique et devront être renvoyés dûment complétés, et signés par **le président ou le secrétaire du club** au responsable Water-Polo – **Pierre LEDENT** – au plus tard à la date fixée par la CSWP.

Le club qui retire son inscription après le premier tirage au sort devra payer l'amende prévue par la FRBN.

### 3.4. Tirage au sort

**A tous les stades de la coupe, les rencontres seront jouées chez l'équipe tirée au sort en premier lieu.**

Tours préliminaires (**1/32** et **1/16** de finales) : deux tours préliminaires seront organisés afin de désigner les huit autres équipes qui participeront aux 1/8 de finales.

**N.B.** 1/32 finales réservés aux clubs de Divisions IV, III et II.

Le tirage au sort des 1/32 de finales aura lieu lors de la réunion du calendrier.

Le tirage au sort des 1/16 de finales aura lieu après la journée des 1/32 de finales.

Les **huit** équipes ayant participé aux **1/4** de finales de l'édition précédente sont qualifiées d'office pour les 1/8 de finales et ne participeront au deux premier tirage au sort.

**1/8** de finales : tirage au sort entre les huit équipes issues des tours préliminaires et les huit équipes qualifiées d'office. Tirage au sort intégral.

**1/4** de finales : tirage au sort intégral.

**1/2** finales : tirage au sort intégral.

### 3.5. Forfaits

Si une équipe fait défaut, l'autre équipe sera qualifiée automatiquement pour le tour suivant. Tout forfait sera pénalisé selon le règlement appliqué pour les Championnats de Belgique.

Toutefois, en cas de forfait au stade des 1/2 finales et finales, le club concerné devra payer un dédommagement de **744,00 €** au club organisateur via la FRBN.

Pour se prémunir d'un éventuel forfait au stade des 1/2 finales, la CSWP effectuera le deuxième mardi de janvier un tirage au sort entre les perdants des 1/4 de finales afin de désigner une ou des équipe(s) de réserve(s).

## 3.6. Règlement particulier

### 3.6.1. Formule handicap

Un handicap de **5 (cinq)** goals sera accordé par différence de division sur base de la compétition des divisions du **prochain** championnat selon le principe suivant :

Division I	= 0 goal
Division II	= 5 goals
Division III	= 10 goals
Division IV	= 15 goals

Cette formule sera appliquée à tous les stades de la compétition.

Si un club a cessé ses activités pendant une ou deux saisons au maximum il sera considéré, pour l'attribution du handicap, comme faisant partie de la division immédiatement **inférieure** à celle où il évoluait.

**Pour les clubs alignant deux équipes, la deuxième équipe aura l'handicap par rapport à la division dans laquelle elle évolue. Toutefois les clubs sont invités à rentrer au secrétariat de la Commission Sportive, avant le début de la Coupe, une liste de joueurs par équipe. La règle du changement d'équipe est identique à celle du championnat.**

### 3.6.2. Déroulement des rencontres

Durée des matchs : 4 x 8 minutes avec un temps de repos de 2 min. entre les périodes 1 - 2 et 3 - 4 et un temps de repos de 5 min. entre les périodes 2 et 3 pour toutes les rencontres de la Coupe de Belgique. Le temps de possession du ballon est de 30 sec.

Jusqu'au stade des **1/16** de finales, simple arbitrage et à partir des **1/8** de finales, double arbitrage.

Une inversion reste toutefois possible moyennant accord écrit des deux clubs.

Les 1/2 finales et finales seront organisées par **TBD** en deux week-ends dans un champ olympique avec chronométrage électronique complet.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, à tous les stades de la compétition des prolongations seront jouées selon le règlement FINA 2005-2009.

### 3.6.3. Frais

Pour les **1/2** finales et **finales**, les frais de déplacement seront à charge des clubs qualifiés et aucun décompte ne sera réalisé. Les frais d'arbitres seront à charge du club organisateur.

### 3.6.4. LEN TROPHY

Le vainqueur de la Coupe de Belgique sera qualifié pour la LEN TROPHY comme participant Belge.

Si le vainqueur de la Coupe de Belgique est également Champion de Belgique, c'est l'autre finaliste qui sera qualifié pour participer à la LEN TROPHY comme participant Belge.

### 3.6.5. Sanction vis-à-vis des équipes et des joueurs

Toutes sanctions prises par la CSWP, suite à une rencontre de la Coupe de Belgique, seront effectives même dans le Championnat.

### 3.6.6. Disposition réglementaire

Toutes les dispositions réglementaires des "Championnats de Belgique de Water-Polo" (Statuts et Règlement – Chap. VI Règlements Sportifs) sont d'application pour les rencontres de Coupe de Belgique.

## 3.7. Cahier des charges pour l'organisation de la Coupe de Belgique

### 3.7.1. Conditions Techniques

Organisation des 1/2 Finales et Finales en deux week-ends avec espace de +/- un mois entre les deux week-ends

Champ de jeu olympique

Tableau électronique

Deux chronos 30" (quatre souhaités)

Sept nouveaux ballons de compétition pour les deux journées (obligatoirement EPSAN et/ou WATERFLY)

Officiels de table et juges de but neutres

Réalisation d'un programme.

Un jeu de bonnets bleus et blancs de réserve

### 3.7.2. V.I.P

Espace spécial souhaité pour +/- 50 personnes.

### 3.7.3. Presse

Le club organisateur réserve les places nécessaires à la presse, situées de telle manière que les journalistes puissent suivre aisément le déroulement des rencontres.

### 3.7.4. Publicité

VARITECH a droit à une boutique promotionnelle et 2 drapeaux dans la piscine.

### 3.7.5. Frais

Tous les frais (arbitres, officiels, location de piscine,....) sont à charge du club organisateur.

### 3.7.6. Recettes

Les recettes sont au profit du club organisateur.

### 3.7.7. Remise des médailles et trophées

La remise des médailles et trophée s'effectuera en bordure de la piscine devant le public et ce juste après le dernier match.

Cette remise de médaille et trophée sera accompagnée de l'hymne nationale.

## 3.7.8. Price-Money

Le montant du price-money, ainsi que sa répartition, est fixé par le club organisateur.

Le club organisateur s'engagera **par écrit** à respecter le montant du price-money indiqué dans sa soumission.

## 4. Super-Coupe

La Super Coupe Water-Polo est un match entre le Club Champion de Belgique et le Club vainqueur de la Coupe de Belgique. Au cas où ce serait le même club, celui-ci rencontrerait le second classé de la Coupe.

Différence de division: La formule d'handicape de la Coupe est de rigueur.

Ce match aura lieu avant la reprise du Championnat de Belgique suivant et ce dans une piscine qui aura les dimensions suivantes:

Longueur: 30 m  
Largeur: 20m  
Profondeur: 1,80 m minimum

C'est le club Champion qui organise la rencontre; c'est-à-dire notamment:

- Toutes les frais découlant de cette organisation (location piscine, arbitrage, réception,...) sont à sa charge et toutes les recettes (entrées, buvette,...) sont au profit du club organisateur.
- Il est tenu d'organiser dans les 20 minutes qui suivent la fin du match une réception pour la remise des trophées. La remise des trophées sera faite par les représentants de la FRBN.  
Lors de cette cérémonie sera remise la coupe:
  - Au club vainqueur de la Super Coupe.
  - Au meilleur buteur du Championnat écoulé.
  - Au meilleur joueur du Championnat précédant (ceux-ci ayant été désignés par un référendum auprès des capitaines des équipes ayant participées à ce Championnat).

Les trophées sont à charge de la FRBN.

Il y aura éventuellement aussi une remise de "Price-Money" par un ou des sponsors.

## 5. Sanctions disciplinaires – Plaintes et Réclamations

### 5.1. Sanctions disciplinaires

Tout débordement (violence physique ou verbale) de la part d'un joueur ou d'un officiel est sanctionné par l'arbitre d'une « sanction automatique ».

Les sévérités des « sanctions automatiques » sont en rapport avec la faute commise.

Si ces « sanctions automatiques » sont suivies d'un rapport, cela sera signifié sur la feuille de match et contresigné soit par le joueur ou officiel concerné soit par le délégué du club fautif.

Le tableau des « sanctions automatiques » est consultable sur le site de la FRBN :  
Belswim.be – Organigramme PV – Commission de Discipline Water-Polo – Tableau Sanction Automatique

<http://www.belswim.be/fr/Tab.%20Sanct.%20Automat.%20WP%2018.10.06.pdf>



Pour réaliser son rapport, l'arbitre utilisera de document ad oc édité par la CCA et qui est disponible à l'annexe 6.

L'arbitre veillera à envoyer son rapport dans un délai raisonnable à l'adresse suivante :

FRBN  
Rue du Chevreuil, 28  
1000 Bruxelles

L'arbitre fera parvenir également une copie de son rapport au secrétariat de la CCA :

[cca.ccs@busmail.net](mailto:cca.ccs@busmail.net)

Toutes les sanctions automatiques sont sans appel possible et sont d'application dès le match suivant dans la catégorie dans laquelle le joueur a été sanctionné.  
Championnat et Coupe sont considérés comme UNE (1) compétition.

Lorsqu'un joueur est suspendu pour un match et que ce match doit être rejoué, le joueur est toujours suspendu pour le match même si le délai de la sanction automatique est dépassé.

Match « première » + « réserve » = UN match

La sanction automatique pour un coach = suspension de toute fonction officielle et comme joueur.

En cas de récidive, la sanction automatique reste d'application et le joueur sera convoqué auprès de la Commission de Discipline et une éventuelle sanction supplémentaire sera appliquée.

Récidive = pendant deux années à partir de la date à laquelle la sanction a été prononcée.

Toutes les peines et sanctions personnelles prononcées par la Commission de Discipline ainsi que les sanctions automatiques restent TOUJOURS d'application, même si le joueur change de catégorie et/ou de club. (Fin de championnat et reprise du championnat de la saison suivante).

Tous cas non prévu, la Commission de Discipline jugera notamment suivant rapport et feuille de match.

## 5.2. Plaintes et Réclamations

En cas de réclamation ou de plainte le club doit, endéans les 30 minutes après le match, indiquer sur la feuille de match qu'il dépose réclamation.

L'arbitre contresignera la feuille de match.

**ATTENTION** : Une fois que le délégué du club et l'arbitre ont signé la feuille de match, la plainte ou réclamation ne peut plus être indiquée sur la feuille de match. (Voir 2.12.4)

Lorsque la plainte ou réclamation a été mentionnée sur la feuille de match le club enverra par courrier recommandé, dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent le match, la justification de sa plainte ou réclamation.

La plainte ou réclamation sera envoyée au Secrétariat Général de la FRBN qui la transmettra à la Commission concernée :

FRBN  
Rue du chevreuil, 28  
1000 Bruxelles

Toute plainte ou réclamation doit être signée soit par le président du club soit par le secrétaire général du club sans quoi la plainte ou réclamation sera irrecevable.

Le club veillera également à payer la somme fixée dans le tableau des amendes des règlements. (belswim.be – Règlements – Tableau amendes et droits d'inscription : <http://www.belswim.be/fr/Tableau%20Amendes%20FRBN%2030.11.06.pdf>) (FRBN - JD 03.1)

Le cas échéant, un club peut toujours porter plainte ou réclamation si elle ne l'a pas indiqué sur la feuille de match et tout en respectant les règles citées ci-dessus.

La Commission qui sera en charge du dossier statuera si la plainte ou réclamation est recevable ou pas.

## 6. Racisme

Tout propos raciste ou xénophobe émanant d'un joueur ou d'un officiel sera sanctionné par un rapport de l'arbitre auprès de la Commission de Discipline.

La Fédération interdit toute discussion politique, philosophique ou religieuse.

## 7. Lutte contre le dopage

### 7.1. Généralités

La FRBN applique les règles et sanctions lorsqu'elle est compétente et appelée à examiner et à sanctionner un cas de dopage.

Les sanctions en matière de dopage imposées par les pouvoirs publics ou autre organisme reconnus compétents, peuvent être reprises intégralement par la FRBN, soit au niveau international, national ou régional après avoir entendu l'athlète sanctionné.

Le jugement est entériné, dans le rapport du Conseil d'Administration.

Tout athlète refusant à se soumettre à un contrôle pour quelque motif que ce soit, est assimilé à celui ayant subi un contrôle positif.

### 7.2. Aide aux sportifs

La liste des substances et méthodes interdites est disponible sur le site <http://www.dopage.be>

Le sportif se rendant chez le médecin n'oubliera pas de lui signaler qu'il pratique un sport de compétition et demandera donc un certificat médical justifiant la prise d'une substance pouvant être reprise dans la liste.

Lors du contrôle, il remettra le certificat médical au médecin contrôleur.

### 7.3 Procédure des contrôles

Suivant la région linguistique dans laquelle on se trouve, la procédure peut varier.

Pour prendre connaissance de ces procédures, autant la FFBN que la VZF vous renvoient sur les sites Internet suivant :

Francophone : <http://www.dopage.be>

Néerlandophone : <http://www.cjasm.vlaanderen.be/dopinglijjn/>

## 8. Communications officielles

Toutes les notifications officielles émanant des différents organes de la Fédération peuvent vous parvenir par les moyens suivants :

- E-Mail dans la boîte « Mail » officielle du club se trouvant sur le serveur de la Fédération régionale dont dépend le club ;
- E-Mail avec un accusé de réception sur la boîte « Mail » du responsable water-polo du club ;
- Lettre recommandée chez le secrétaire général du club.

## 9. Règlements

### 9.1. FRBN

Statuts – Règlement d'ordre intérieur - Règlements Sportifs (2006) (PDF) :

<http://www.belswim.be/fr/REGLEMENT%20FRBN%2001.07.06.pdf>

Tableau amendes et droits d'inscriptions (30-11-2006) (PDF) :

<http://www.belswim.be/fr/Tableau%20Amendes%20FRBN%2030.11.06.pdf>

Règlement de jeu Water-Polo FINA / FRBN 2005-2009 (PDF) :

<http://www.belswim.be/fr/Règlements%20de%20Jeu%20WP%20FINA%202005-2009%20FR.pdf>

### 9.2. FFBN

Statuts et règlements :

Statuts : <http://www.ffbn.be/images/docffbn/STATUTS%202007.pdf>

Règlement d'ordre intérieur : <http://www.ffbn.be/images/docffbn/ROI%202007.pdf>

### 9.3. VZF

## 10. Annexes

1. Adresses utiles	33
2. Membres des différentes Cellules Commissions et différents Comités	34
3. Responsables WP et Piscines	36
4. Comment remplir une feuille de match	44
5. Laissez-passer FRBN – Cartes d'officiel – Carte d'Arbitre – Carte de joueur	47
6. Formulaire rapport d'arbitre	50

## 10.1. Adresses utiles



FRBN – FEDERATION ROYALE BELGE DE NATATION  
Rue du Chevreuil, 28  
1000 Bruxelles  
Tel.: 02/ 513 87 08  
Fax: 02/ 513 34 68  
info@belswim.be  
http://www.belswim.be



FFBN – FEDERATION FRANCOPHONE DE NATATION  
Rue de Montignies, 103  
6000 Charleroi  
Tel.: 071/ 30 45 95  
Fax: 071/ 30 11 82  
ffbn@ffbn.be  
http://www.ffbn.be



VZF – VLAAMSE ZWEMFEDERATIE  
Meerstraat, 138c  
9000 Gent  
Tel.: 09/ 220 53 87  
Fax: 09/ 220 40 92  
info@zwemfed.be  
http://www.zwemfed.be

### COMMISSION SPORTIVE WATER-POLO

#### Secrétariat

Pierre LEDENT  
Rue des Paons, 5  
1160 Bruxelles  
Tel./Fax: 02/ 672 97 02  
secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be

### COMMISSION CENTRALE DES ARBITRES

#### Secrétariat

Paul KNOCKAERT  
Rue des Déportés, 8  
7700 LUIGNE  
Tel./Fax: 056/ 84 00 11  
GSM: 0475/ 878 008  
cca.ccs@busmail.net

### COMITE SPORTIF WATER-POLO FFBN

#### Secrétariat

Pierre GEERAERTS  
Avenue Denayer, 53  
1190 Bruxelles  
GSM: 0476/ 20 14 43  
geeraerts.pierre@belgacom.net

### COMMISSION DE DISCIPLINE

#### Secrétariat

Wouter GEORGES  
FRBN  
Rue du Chevreuil, 28  
1000 Bruxelles  
Tel.: 02/ 513 87 08  
Fax.: 02/ 513 34 68  
info@belswim.be

### COMITE SPORTIF WATER-POLO VZF

#### Secrétariat

Robert VAN HECKE  
Aardenburgseweg, 133  
8310 Sint Kruis  
Tel.: 050/ 35 21 89  
robert.vanhecke@skynet.be

## **10.2 Membres des différentes Cellules – Commissions et différents Comité**

### **Cellule Sportive Water-Polo :**

**Président:** Michel LOUWAGIE

**Secrétaire manager:** Wouter GEORGES

**Membres:** Georges STRAETEMANS (VZF)

Paul EVRARD (FFBN)

Dirk CALUS (VZF)

Hugo RASSCHAERT (VZF)

Francis MERCIER (FFBN)

Robert VAN HECKE (VZF)

Pierre GEERAERTS (FFBN)

**Membre consultant:** Rick DE BOEVER (Directeur Technique)

### **Commission Sportive Water-Polo**

**Président:** Francis MERCIER (FFBN – RDM)

**Vice-Président:** Hugo RASSCHAERT (VZF - KGZV)

**Secrétaire:** Pierre LEDENT

**Membres:** François DAMS (VZF – KAZSC)

Pierre GEERAERTS (FFBN – RBP)

**Membre consultant:** Rick DE BOEVER (Directeur Technique)

### **Commission de Discipline Water-Polo**

**Président:** Freddy HOSTE (VZF – WZK)

**Secrétaire manager:** Wouter GEORGES

**Membres:** Guido CLAES (VZF – RSCM)

(FFBN)

Billy WILLIAMS (FFBN – ENL) (Vic-Président)

**Suppléant VZF:** Dirk POELMANS (VZF - KAZSC)

**Suppléant FFBN :**

**Procureur Fédéral conseiller:** Christian LIPPENS

### **Commission Centrale des Arbitres**

**Président:** Léon MERLOT (FFBN – MOSAN)

**Vice-Président:** Robert DOOMS (VZF - BZK)

**Secrétaire:** Paul KNOCKAERT (FFBN – RDM)

**Membres:** Rick RYCKAERT (VZF – VZGWP)

**Membres supplémentaires (uniquement pour des plaintes visant à faire rejouer un match de water-polo suite à des fautes arbitrales possibles) :**

Christian LIPPENS (Procureur Fédéral)

Alain D'HOSSCHE (VZF – KGZV)

Francy PETIAUX (FFBN – ONS)

## Comité Sportif Water-Polo FFBN

**Président:** Francis Mercier (RDM)

**Vice-Président:**

**Secrétaire:** Pierre GEERAERTS (RBP)

**Membres:** Gimi FOGOLIN (ENL)  
Bernard POLLAK (SCC)  
Eric PIETTE (ESN)

**Directeur technique:** Niculae FULGEANU

## Comité Sportif Water-Polo VZF

**Président:** Hugo RASSCHAERT (KGZV)

**Vice-Président:** François DAMS (KAZSC)

**Secrétaire:** Robert VAN HECKE (BZK)

**Membres:** Gido CLAES (RSCM)  
Tony PALUMBO (GZVN)

**Directeur technique:** Rik DE BOEVER

## 10.2. Responsables Water-Polo (13-08-2007) et Piscines

### CCM – Castor Club Mons

BUSIAU Martine Résidence « La Bascule », 15 – 7000 Mons  
065/34 74 69  
castorclubmons@tiscali.be / ccm@ffbn.be 0479/ 257 856

### Seniors

Piscine OMBELIA  
Rue Jean Mermoz, 117 – F 59920 QUIEVRECHAIN – FRANCE 00.33.327.454.677

### Juniors- - Cadets – Minimes

Piscine de Cuesme 065/ 33 93 09  
Voie de Wasmes – 7033 Cuesme

### CNT – Cercle Natation Tournai

#### Seniors – Juniors – Cadets – Minimes

CAUDRELIER Martine Rue de Breuze, 37 – 7540 Kain 069/ 22 66 39  
mart.caudrelier@belgacom.net

Aqua Tournai 069/ 89 02 20  
Rue de l'Orient – 7500 Tournai Caf.: 069/ 89 02 26

### ENL – Entente des Nageurs La Louvière

#### Seniors – Juniors – Cadets – Minimes

RONCADIN Adriano Rue de la Hestre, 63 – 7100 Haine-Saint-Pierre 064/ 22 40 91  
adrienroncadin@hotmail.com

Piscine Communale 064/ 22 21 76  
Rue du Toisoul, 1 – 7100 La Louvière

### KAZSC – Koninklijke Antwerpse Zwemclub Scaldis

LIVENS Emiel Haringrodestraat, 75 – 2018 Antwerpen 0477/ 555 896  
LivensE@skynet.be 03/ 230 44 73

### Seniors Div I- Minimes

Wezemberg 03/ 259 23 11  
Desquinlei, 17-19 – 2018 Antwerpen

### Seniors Div II – Juniors

Zwembad Groenen Hoek 03/ 322 11 20  
Orpheusplein, 1 – 2600 Berchem Caf.: 0479/ 270 439

## **KGZV – Koninkelijke Gentse Zwemvereniging**

MEIRESONNE Geert Houtjen, 24C – 9032 Wondelgem 09/ 226 12 26  
geert.meiresonne@skynet.be 0475/ 461 392

### **Seniors – Juniors – Cadets – Minimes**

Strop – Stropstraat – 9000 Gent 09/ 243 48 60

### **Juniors – Cadets – Minimes**

Rooigem – Peerstraat – 9000 Gent 09/ 226 44 68

## **KZK – Kortrijkse Zwemkring**

### **Seniors**

VANDEN ABEELE Yvon Groene Dreef, 43 – 8510 Rollegem 056/ 21 55 19  
yvdabeele@skynet.be 0475/ 282 786

Zwembad SPORTPUNT 056/ 76 58 00

Bekaertstraat, 4 – 8550 Zwevegem Caf.: 056/ 76 58 85

### **Juniors – Cadets – Minimes**

DERAEVE Carine Bondgenotenlaan, 26 – 8520 Kuurne 0478/629 495  
carine\_deraeve@hotmail.com

Magdalenabad

056/ 20 59 44

St.-Martens-Latemlaan, 1 – 8500 Kortrijk

## **MZV – Meetjeslandse Zwemvereniging – Eeklo**

### **Seniors – Juniors – Cadets – Minimes – Dames**

DAMMAN Stefan Gedinghoek, 2 – 9900 Eeklo 0477/ 443 491  
stefan.damman@skynet.be

Stedelijke Zwembad

09/ 377 36 00

Oostveldstraat, 162 – 9900 Eeklo

## **ROSC – Royal Oostende Swimming Club**

### **Seniors – Cadets – Minimes**

KERSMAEKERS Dany Vingerlingstraat, 42 – 8400 Oostende 0475/ 814 333  
liesbeth.cogge@pandora.be

Stedelijke Zwembad

059/ 50 38 83

Koninginnelaan, 1 – 8400 Oostende

## **RDM – Royal Dauphins Mouscronois**

### **Seniors – Cadets – Minimes**

DE WINTER Stéphanie Rue des Fleurs, 11 – 7700 Mouscron 0475/ 208 828  
labregnco@hotmail.com

Piscine “Les Dauphins”

056/ 85 49 50

Rue du Père Damien, 2 – 7700 Mouscron Caf. : 056/ 33 45 00



## RSCM – Racing Swimming Club Mechelen

### Seniors – Juniors – Cadets – Minimes

LARNO Tinne Nieuwstraat, 44 – 1981 Hofstade 015/ 61 49 90  
waterpolo@rscm.be

Sportcomplex Geerdegemvaart 015/ 41 77 44  
Leliestraat – 2800 Mechelen Caf.: 015/ 29 17 90

## BZK – Brugse Zwemkring

### Seniors – Mimimes – Dames

VRIELINCK Stefan Prins Albert Straat, 43 – 8310 Brugge 0479/ 950 251  
waterpolo@brugsezwemkring.be

Olympiabad 050/ 39 02 00  
Doornstraat, 110 – 8200 Sint Andries

## KHZS – Koninklijke Hasselstse Zwemvereniging Spartacus

### Seniors – Minimes

CORTHOOTS Dominique Spaarzaamheidstraat, 21 – 3500 Hasselt 0496/ 962 744  
dominique.corthouts@telenet.be

Stedelijk Zwembad Hasselt 011/ 24 11 61  
Elfde Liniestraat – 3500 Hasselt Caf.: 011/ 22 56 77

## RBP – Royal Brussels Poseidon

### Seniors

THIBOU Raymond Av. des Anciens Combattants, 111 Bte 42 – 1140 Evere 02/ 687 38 11  
raymond.thibou@skynet.be 0475/ 605 139

### Juniors – Minimes

LEDENT Pierre Rue des Paons, 5 – 1160 Bruxelles 02/ 672 97 02  
ledent.pierre@skynet.be 0476/ 423 612

Poseidon 02/ 771 66 55  
Avenue des Vaillants, 2 – 1200 Bruxelles Caf.: 02/ 762 60 42

## SCC – Swimming Club Calypso

### Seniors

POLLAK Bernard training\_waterpolo@hotmail.com 0495/ 559 123  
bernard.pollak@chello.be

### Minimes

DIEDERICH Maya Rue des Cannas, 13 – 1170 Bruxelles 0479/ 742 382  
mayadiede@yahoo.fr

Calypso 2000 02/ 675 48 99  
Avenue L. Wiener, 60 – 1170 Watermael-Boitsfort Caf.: 02/ 673 76 19

## SCSG – Swimming Club Strombeek-Grinbergen

### Seniors

GOVERS Benoît Heembeekstraat, 1 – 1800 Vilvoorde 0478/ 713 796  
benoitgovers@hotmail.com

BLOSO Zwembad 015/ 61 04 16  
Zandstraat, 3 – 1981 Hofstade Caf.: 015/ 61 02 41

## TZK – Tieltse Zwemklub

### Seniors

DE CRAMER Piet Nieuwenwalle, 10 – 8720 Dentergem 0496/ 900 406  
piet@vangaever.be

### Cadets

DE GRANDE Herbert Ommegangsdreef, 22 – 8760 Meulebeke 0477/ 553 643  
herbert.degrande@telenet.be

Stedelijke Zwembad 051/ 40 19 16  
Generaal Mazeckplein, 5 – 8700 Tielt Caf.: 051/ 40 50 25

## WPK – Waterpolo Kortrijk

### Seniors

DESTORME Karel Hospitaalstraat, 9/001 – 8930 Lauwe 056/ 41 32 66  
karel.destorme@pandora.be

Magdalenabad 056/ 20 59 44  
St.-Martens-Latemlaan, 1 – 8500 Kortrijk

## WZK – Wase Zwemking – Sint-Niklaas

### Seniors – Cadets – Minimes

VLAMINCK Rita Sander Wijnantslaan, 10 – 9100 Nieuwkerken 03/ 776 93 01  
rita.vlaminck@fulladsl.be 0476/ 907 012

Sinbad  
Parklaan, 117 – 9100 Sint-Niklaas

## BZV – Blankenbergse Zwemvereniging

### Seniors – Cadets

COVEMAEKER Dorine Vredelaan, 5 – 8370 Blankenberg 050/ 41 60 84  
dorine.covemaeker@pandora.be 0473/ 948 810

Noordzeebad 050/ 41 56 34  
A. Van Ackersquare, 1 – 8370 Blankenberg Caf.: 050/ 42 43 17

## CWN – Ciney Water-Polo Natation

### Seniors – Cadets

DEMARTIN Anne Rue du Trou Maroit, 1 – 5360 Hamois 0474/ 572 586  
daniel.breulet@skynet.be

Piscine Communale 083/ 21 11 66  
Rue du Pont Mouriat, 1 – 5590 Ciney

## EMB – Embourg Natation

### Seniors

HAQUET Olivier Rue de l'Aunaie, 5 – 4031 Angleur 04/ 365 39 93  
embourg.natation@teledisnet.be 0496/ 70 79 02

Piscine Communale 04/ 226 70 30  
Rue W. Jamar, 162 4430 Ans Caf.: 04/ 226 62 79

## ESN – Ecole Seraing Natation

### Seniors – Juniors

PIETTE Eric ESN – Av. du Puddeleur, 53 – 4100 Seraing 0496/ 155 060  
ericpiette@teledisnet.be

Piscine Communale 083/ 21 11 66  
Rue du Pont Mouriat, 1 – 5590 Ciney

## GZVN – Genker – Zwemvereniging Neptunus

### Seniors

PALUMBO Toni Hovenstraat, 29 – 3590 Diepenbeek 011/ 32 14 18  
michipalumbo@hotmail.com

Stedelijk Zwembad de Kimpel 089/ 51 95 19  
Eikelaan, 29 – 3740 Bilzen Caf.: 089/ 79 46 02

## MZVA – Merksemse Zwemvereniging Antwerpen

### Seniors – Cadets

VANAUTRYVE Stefan Van Dijkstraat, 91 – 2641 Merksem 03/ 454 51 17  
stefan.vanautryve@hotmail.com 0484/ 500 811

Zwembad Merksempark 03/ 645 44 22  
Van Heybeeckstraat, 9 – 2170 Merksem

## ONS – Orca Soignies Natation

### Seniors

DUVEAU Philippe Rue Bruyère St. Pierre, 53 – 7050 Jurbise 065/ 22 73 83  
philippe.duveau@latribu.com F. : 065/ 35 23 03

Piscine Communale de Soignies 067/ 34 74 72  
Boulevard Fr. Roosvelt, 24b – 7060 Soignies

## RISC – Royal Ixelles Swimming Club

### Seniors

VAN DE CRUYS Tom Rue de Chambéry, 64 – 1040 Bruxelles 0485/ 881 355  
tom\_vandecruys@hotmail.com

Piscine Communale d'Ixelles 02/ 515 69 30  
Rue de la Natation, 10 – 1050 Bruxelles

## RZV – Roeselare Zwemvereniging

### Seniors

CARBON Hans Roeselaarsestraat, 5 – 8850 Ardooi 051/ 74 89 79  
hans.carbon@gmail.com

Stedelijk Zwembad 051/ 20 24 26  
H. Spilleboutdreef, 33 – 8800 Roeselare Caf.: 051/ 27 29 93

## WPW – Waterpolo Waregem

### Seniors – Cadets – Minimes

CAES Marleen Pijkstraat, 88 – 8790 Waregem 056/ 60 80 67  
marleen.caes@ccdeschakel.be 0495/ 932 097

De Treffer – Stedelijke Zwembad 056/ 60 07 44  
Meersstraat, 5 – 8790 Waregem Caf.: 056/ 60 07 43

## CHAT – Charleroi Team

### Seniors

HERMANS Yves Trou des Loups, 25 – 6540 Lobbes 071/ 59 18 34  
yves\_hermans@ffbn.be

Piscine de Marchienne-Au-Pont 071/ 86 56 30  
Place Albert 1<sup>er</sup>, 38B – 6030 Machienne-Au-Pont

## DMB – De Meerkoet Bree

### Seniors – Cadets

KOOLEN Hilde Nagelstraat, 10 – 3640 Kinrooi 089/ 56 23 89  
jamejos@euphony.net.be

Zwembad De Sprink 089/ 84 85 48  
Sportlaan, 4 – 3960 Bree Caf.: 089/ 46 65 94

## DZO – Dendermondse Zwemvereniging Olympos

### Seniors

VEKEMANS Sven Broekkouter, 2 – 9200 Baasrode 0475/ 340 153  
sven\_vekemans@hotmail.com

Zwembad Olympos 052/ 21 57 04  
Leopold II Laan, 18 – 9200 Dendermonde

## EN – Ensival Natation

### Seniors

GRAILET Georges Rue Prery, 53 – 4800 Ensival 087/ 33 79 69  
georges.graillet@belgacom.net

Piscine Communale de Verviers 087/ 33 87 39  
Rue Xhavée, 59 – 4800 Verviers

## LZC – Leuvense Zwemclub

### Seniors – Minimes

FOLENS Luc Meidoornlaan, 13 – 3050 Oud-Heverlee  
i.folens@skynet.be / folens@imec.be

016/ 472 074

Sport Plaza 016/ 74 07 40  
Philips Site, 6 – 3000 Leuven

## SVDE – Schwimmverein Delphin Eupen

### Seniors

DAHM Marc Marc.Dahm@arcelormittal.com 0496/ 113 743

### Cadets

MARENNE Frédéric Ahornweg, 4 – 4700 Eupen 087/ 74 27 74  
fmarenne@hotmail.com 0496/ 543 536

Piscine Communale 087/ 74 22 22  
Stockberweg, 5 – 4700 Eupen

## VZGWP – Vrije Zwemmers Gent Waterpolo

### Seniors

DE RUYCK Ken Blazoenstraat, 24 – 9000 Gent 09/ 226 70 20  
polo\_vzgken@hotmail.com 0497/ 216 486

Stedelijk Zwembad Rooigem 09/ 226 44 68  
Peerstraat, 1 – 9000 Gent Caf.: 0475/ 21 09 70

## WWPC – Willebroekse Waterpolo Club

### Seniors

DE BORGER Jan Merkezeel, 23 – 2830 Willebroek 03/ 886 01 63  
wwpc\_be@hotmail.com

Zwembad “Druppelteen” 015/ 71 16 85  
Marktpllein, 57 – 1880 Kappel o/d Bos Caf.: 015/ 27 38 65

## ZNA – Zwemclub Neptunus Aalst

### Seniors – Juniors – Minimes

HEYVAERT Norbert Langehaagstraat, 42 – 9308 Gijzegem 053/ 78 38 21  
norbert.heyvaert@telenet.be 0485/ 743 457

Stedelijk Zwembad 053/ 73 22 75  
zwembadlaan, 2 – 9300 Aalst Caf.: 053/ 70 16 36

## EBC – Entente Bruxelloise Cadet – (RBP – RISC)

LEDENT Pierre Rue des Paons, 5 – 1160 Bruxelles 02/ 672 97 02  
ledent.pierre@skynet.be 0476/ 423 612

Poseidon 02/ 771 66 55  
Avenue des Vaillants, 2 – 1200 Bruxelles Caf.: 02/ 762 60 42

## EMS – Entente Mons Soignies – Mimines

BUSIAU Martine Résidence « La Bascule », 15 – 7000 Mons 065/34 74 69  
castorclubmons@tiscali.be / ccm@ffbn.be 0479/ 257 856

Piscine de Cuesme 065/ 33 93 09  
Voie de Wasmes – 7033 Cuesme

## ESE – Entente Seraing Embourg – Minimes

PIETTE Eric ESN - Av. du Puddeleur, 53 - 4100 Seraing 0496/ 155 060  
ericpiette@teledisnet.be

Piscine Communale 04/ 226 70 30  
Rue W. Jamar, 162 4430 Ans Caf.: 04/ 226 62 79

## KvAZC – Kindervreugd Antwerpse Zwemclub - Minimes – Cadets - Dames

DAMS François C. Paulusstraat, 11 - 2630 Aartselaar 03/ 887 94 57  
swa.dams@skynet.be

Zwembad Groenen Hoek 03/ 322 11 20  
Orpheusplein, 1 - 2600 Berchem Caf.: 0479/ 270 439

## LZC / KHZS – Leuven – Hasselt – Cadets

FOLENS Luc Meidoornlaan, 13 - 3050 Oud-Heverlee 016/ 472 074  
l.folens@skynet.be / folens@imec.be

Sport Plaza 016/ 74 07 40  
Philips Site, 6 - 3000 Leuven

Stedelijk Zwembad Hasselt 011/ 24 11 61  
Elfde Liniestraat - 3500 Hasselt Caf.: 011/ 22 56 77

## LZC / ZNA / DZO – Leuven / Aalst / Dendermonde – Dames

FOLENS Luc Meidoornlaan, 13 - 3050 Oud-Heverlee 016/ 472 074  
l.folens@skynet.be / folens@imec.be

Sport Plaza 016/ 74 07 40  
Philips Site, 6 - 3000 Leuven

## ORCA Bilzen – Bilzen Genk – Minimes

HENCKENS Erwin Winterstraat, 20 - 3740 Bilzen 0495/ 668 939  
erwin.henckens@skynet.be

Stedelijk Zwembad de Kimpel 089/ 51 95 19  
Eikelaan, 29 - 3740 Bilzen Caf.: 089/ 79 46 02

## 10.3 Comment remplir une feuille de match

**1753 WATER-POLO** F.R.B.N. affilié à la Del. à l'arbit./Afg. van de Scheids. **1**  
 K.B.Z. aangesloten bij de F.I.N.A.

Piscine **2** Tournoi par **3** Champ. de Div. **4** March du **5** N° du Match **6**  
 Bad Toernooi door Kamp. van Afd. Wedstrijd van Wedstrijd nr.

---

Our In Club visité, Blanc - Bezochte club, Wit : **7** Club visiteur, Bleu - Bezoekende club, Blauw : **8**

Our In	Club visité, Blanc - Bezochte club, Wit					Club visiteur, Bleu - Bezoekende club, Blauw								
	N°	1/4	2/4	3/4	4/4	N°	1/4	2/4	3/4	4/4				
59 - 39														
58 - 38														
57 - 37														
56 - 36														
55 - 35														
54 - 34	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>			<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>						
53 - 33														
52 - 32		6					6							
51 - 31		7					7							
50 - 30		8					8							
49 - 29		9					9							
48 - 28		10					10							
47 - 27		11					11							
46 - 26		12					12							
45 - 25		13					13							
44 - 24														
43 - 23	Ent. / Train. : <b>12</b>	Soign. / Verzor. : <b>13</b>			Ent. / Train. : <b>12</b>	Soign. / Verzor. : <b>13</b>								
42 - 22	Ass. Ent. / Hulp. Train. : <b>14</b>	Capitaine / Aanvoerder n° : <b>15</b>			Ass. Ent. / Hulp. Train. : <b>14</b>	Capitaine / Aanvoerder n° : <b>15</b>								
41 - 21														
40 - 20														
39 - 19	Déroulement du jeu - Spelverloop				Début - Begin : <b>16</b>				Fin / Einde <b>17</b> h/u					
38 - 18														
N°	Min.	Club	Sc./St.	Rem. - Opmerk.	N°	Min.	Club	Sc./St.	Rem. - Opmerk.	N°	Min.	Club	Sc./St.	Rem. - Opmerk.
37 - 17														
36 - 16														
35 - 15	<b>18</b>													
34 - 14														
33 - 13	<b>19</b>													
32 - 12														
31 - 11														
30 - 10														
29 - 09	<b>20</b>													
28 - 08														
27 - 07														
26 - 06														
25 - 05														
24 - 04														
23 - 03	<b>21</b>													
22 - 02														
21 - 01														
20 - 00														
19 - 59														
18 - 58														
17 - 57														
16 - 56														
15 - 55														
14 - 54	Secrétaires : 1 <b>25</b>			Club : <b>26</b>	Club visité, Blanc : <b>31</b>			Resultaat / UITSLAG			Club visiteur, Bleu : <b>31</b>			
13 - 53	Sekretarissen : 2			Club : <b>26</b>	Bezochte club, Wit :						Bezoekende club, Blauw :			
12 - 52	Chronométrateur : 1			Club : <b>26</b>										
11 - 51	Tijdopnemer : 2			Club : <b>26</b>										
10 - 50	Juge de But : 1			Club : <b>26</b>										
09 - 49	Grensrechter : 2 <b>27</b>			Club : <b>26</b>										
08 - 48														
07 - 47	Arbitre : 1			Frais : <b>29</b>										
06 - 46	Signature : <b>28</b>													
05 - 45														
04 - 44	Scheidsrechter : 2 <b>28</b>			Kosten : <b>29</b>										
03 - 43	Handtekening :													
02 - 42														
01 - 41	Rapport arbitre 1 ? : Oui <input type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>			Verslag referee 2 ? : Ja <input type="checkbox"/> - Neen <input type="checkbox"/>										
	<b>34</b>			<b>30</b>										

Club visité, Blanc : **31** Club visiteur, Bleu : **31**  
 Bezochte club, Wit : Bezoekende club, Blauw : **31**

Délégué club visité : **32** Délégué club visiteur : **32**  
 Afgevaardigde bezochte club : Afgevaardigde bezoekende club

Réclamation / Klacht : **33** Réclamation / Klacht : **33**  
 Oui / Ja  Non / Neen  Oui / Ja  Non / Neen

Signature / Handtekening : **33** Signature / Handtekening : **33**

### Généralités :

Toutes annotations sur la feuille de match à l'exception des signatures doivent être écrites clairement et en lettres CAPITALES.

Toutes les personnes mentionnées sur la feuille doivent être en possession soit d'une carte d'officiel, soit d'une carte d'arbitre.

1. Nom du délégué a/aux arbitres. Cette personne reste à l'entière disponibilité de ceux-ci et veille à leur sécurité.
2. Nom de la piscine où le match se déroule.
3. Initiales officielles du club qui organise le match ou le tournoi.
4. Type de match: Exemples: Divisions (Div I, Div I R, JUN, Etc...), Play-off (PO), Best of Three (BOT)
5. Date du match (JJ/MM/AAAA)
6. Numéro du match. Ce n° est déterminé par la Commission Sportive Water-Polo et apparaît sur les feuilles de désignation des arbitres.
7. Initiales officielles du club qui joue à domicile (bonnets blancs). On y indique également les croix informant du nombre de Time-Out demandé par l'équipe.
8. Initiales du club visiteur (bonnets bleus). On y indique également les croix informant du nombre de Time-Out demandé par l'équipe.
9. Le nom et prénom complet du/de la joueur/joueuse selon le numéro du bonnet. Lorsqu'il y a un match de "Réserve", sur la feuille du premier match sept (7) noms seront soulignés et ces joueurs ne pourront pas prendre part au match « Réserve ».
10. Entourer le numéro du/de la joueur/joueuse qui a effectivement pris part au match.
11. Colonne par période dans laquelle on indique par une croix chaque faute grave commise par un/une joueur/joueuse. Lorsqu'un/une joueur/joueuse est définitivement exclu, on trace une ligne horizontale à partir de la croix indiquant la faute jusqu'à la colonne de la période 4/4.
12. Nom du coach.
13. Nom du soigneur.
14. Nom de l'assistant coach
15. Numéro du Capitaine. Ce dernier signera la feuille avant le début du match.
16. Heure du début du match.
17. Heure de la fin du match.
18. Numéro du/de la joueur/joueuse à qui on indiquera une remarque (exemple : goal, exclusion, blessure, ...)
19. Temps, selon le chrono match, indiquant à quel moment l'action s'est déroulée.
20. Initiales officielles du club auquel appartient le/la joueur/joueuse marquant le goal ou fautif/ve.
21. Lorsqu'il y a a goal, indiquer le nouveau score.
22. Lorsqu'il y a a goal, indiquer "GOAL" du côté gauche de la colonne.
23. Lorsqu'il y a une faute grave "OUT", "PEN", "OUT DEF" of "BRUT" du côté droit de la colonne.
24. Toutes les autres remarques sont indiquées entièrement dans cette colonne.

### Exemples :

- Changement de bonnet : XX devient YY et YY devient XX , XX et YY correspondant au numéro du bonnet et le club des joueurs/joueuses concernés.
- Carte Jaune/Rouge pour le coach: "CARTE JAUNE COACH XX, "CARTE ROUGE COACH XX" (XX= Club).
- "TIME-OUT"

A la fin du match, on trace une ligne diagonale au travers des colonnes non remplies afin d'éviter que l'on rajoute des annotations après que tous les intéressés ont signé la feuille de match.

25. Noms des secrétaires du match ainsi que les initiales officielles du club auquel ils sont licenciés.
26. Noms des chronométreurs ainsi que les initiales officielles du club auquel ils sont licenciés.
27. Noms des juges de but ainsi que les initiales officielles du club auquel ils sont licenciés.
28. Nom du/des arbitre(s) ainsi que leur signature qui sera apposée à la fin du match.



29. Le total des frais par arbitre (pas de détail)
30. Le/les arbitre(s) indique s'il désire faire un rapport sur le match. Dans le cas où il a coché la case "OUI", il devra envoyer dans un temps raisonnable son rapport auprès du secrétariat général de la FRBN.
31. Le score définitif du match en chiffres et lettres.
32. Nom et prénom du délégué des équipes. Cela sera indiqué avant le début du match!
33. A la fin du match, le délégué de chaque équipe indiquera s'il pose réclamation ou pas, ensuite il signe la feuille de match.
34. Cette colonne est là pour vous aider à trouver à quel moment un joueur exclu pour une période de 20' peut rentrer dans le jeu.

## Laissez-Passer pour un membre de la Fédération

### Face avant

*Fédération Royale Belge de Natation \* Laissez-passer*  
*Koninklijke Belgische Zwembond \* Vrijkaart*

---

*Naam*  
*Nom:*

*Voornaam*  
*Prénom:*

*Hoedanigheid / Identité:*

*Datum*  
*Date:*

Photo

### Face arrière


Deze kaart is strikt persoonlijk. Zij verleent vrije toegang tot al de sportmanifestaties ingericht onder de auspiciën van de Koninklijke Belgische Zwembond en de aangesloten clubs zoals voorzien in de Statuten en Reglementen.

Secretaris-generaal.

\*\*\*\*\*

Cette carte est strictement personnelle. Elle donne libre accès à toute manifestation sportive organisée sous les auspices de la Fédération Royale Belge de Natation et les clubs affiliés suivant les Statuts et Règlements.

Secrétaire-Général.



### Remarques :

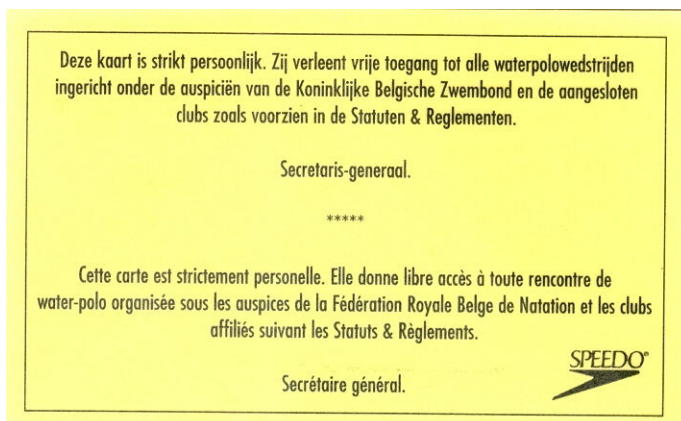
Cette carte est de couleur vert clair.  
Pour certaines personnes, elle est limitée dans le temps ; pour les membres émérites de la Fédération, elle est illimitée.

**Carte d'identité d'arbitre**

**Face avant**



**Face arrière**



**Remarque :**

Cette carte est de couleur jaune.

## Carte d'officiel Water-Polo

<i>K.B.Z.B. - F.R.B.N.</i>		<i>Officiel - Official</i>	
Geldig tot / Valable jusqu' au			
Naam Nom:		Photo	
LicNr.			
Club:			
Geb. D. D.Nais	Sex		

**Remarque :**

Cette carte est de couleur rose

## Carte de joueur / joueuse

<i>K.B.Z.B. - F.R.B.N.</i>		<i>Spelerskaart - Carte de joueur</i>	
Geldig tot / Valable jusqu' au			
Naam Nom:		Photo	
LicNr.			
Club:			
Serie:			
Geb. D. D.Nais	Sex		

**Remarques :**

Cette carte est limitée dans le temps selon la catégorie du/de la joueur/joueuse

Cette carte est de couleur différente selon la catégorie :

- Canetons : Vert Foncé
- Benjamins : Orange
- Minimes : Rouge
- Cadets : Jaune
- Juniors : Bleu
- Seniors : Gris clair

RAPPORT D'ARBITRE

A remplir dans tous les cas d'exclusion définitive avec ou sans remplacement de joueur ou en cas d'incident. A renvoyer ENDEANT LES 48 HEURES à la FRBN, Rue du Chevreuil 28, 1000 Bruxelles.

Date: .....
Piscine: .....
Division: ..... Numéro du match: .....
Entre: .....
Résultat: .....
Arbitre 1: ..... Arbitre 2: .....
Délégué à l'arbitre: .....
Délégué du club visité: .....
Délégué du club visiteur: .....

JOUEUR(S) et/ou OFFICIEL(S) EXCLU(S) : temps, n° bonnet, club, nom et prénom + précision sur les raisons de l'exclusion (bref)

- 1. ....
Sanction automatique: OUI / NON - 1 MATCH / 2 MATCHES
2. ....
Sanction automatique: OUI / NON - 1 MATCH / 2 MATCHES
3. ....
Sanction automatique: OUI / NON - 1 MATCH / 2 MATCHES

INCIDENTS: résumé des incidents sans commentaire personnel

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature:

